

L'ACTION SOCIALE

INSTAURARE OMNIA IN CHRISTO!

JULES DORION, Directeur.

EDITION QUOTIDIENNE

BUREAUX : 103 Ste-Anne

CHAMBRE FÉDÉRALE

Les travaux aux quais de Québec
La question de l'immigration
La vacance de Pâques

Ottawa, 14.—On a repris aujourd'hui le débat sur la motion de M. Monk concernant l'immigration, mais à une heure tellement avancée que l'on fut forcé d'ajourner à nouveau. Maintenant la question ne reviendra qu'après Pâques car la députation a pris un jour de congé de plus.

Vers minuit, la Chambre s'est ajournée à mardi prochain. Une partie de la journée a été consacrée à un débat très mouvementé provoqué par M. Bennett sur les travaux de dragage à la baie Georgienne.

M. Bennett avait déjà entamé, quand la Chambre était en comité pour étudier les crédits supplémentaires, une discussion sur les contrats de dragage relevant du département des Travaux Publics. Il revient sur le sujet aujourd'hui et s'y étend longuement. Il soutient la thèse que ces contrats sont accordés à des amis politiques, à l'aide de fraude dans l'ouverture des soumissions, et à l'exemple de M. Lake pour les limites forestières. Il cite des faits et des noms. Certains cas mentionnés sont actuellement devant le comité des comptes publics pour enquête. Les documents dont M. Bennett demande incidemment la production sont en possession de ce comité et M. Bennett peut les consulter, comme le fait remarquer le premier ministre.

La discussion prolongée fort avant ressemblait assez aux quelques attaques qu'a subies le gouvernement de la part de la gauche à cette session. M. Bennett explique que la compagnie de Brome a reçu l'an dernier \$2,000, 000 pour dragage dans Ontario. "La Great Lake Dredging Co.", \$1,350, 000, "La Owen Sound Dredging Co.", entre \$350,000 et \$400,000.

Ces compagnies continuèrent, ajouta-t-il, le travail sans soumission cette année. Il voit là "ipso facto" une exploitation honteuse du public.

Telles sont les compagnies auxquelles s'en prend M. Bennett. L'hon. M. Pugsley réplique que toute demande pour prolongement de contrat vient de l'ingénieur en chef et cette méthode est considérée plus avantageuse. Il déclare à M. Bennett que des soumissions sont demandées pour tout contrat de dragage dans son département. Cette discussion, ajouta-t-il, est irrégulière, car la question soulevée est à l'étude aux comptes publics. Il faut attendre le rapport du comité. L'orateur maintient ce point d'ordre, que M. Bennett se remet à discuter. M. Pugsley remarque alors qu'il ne craint pas la discussion et il donne des explications sur le matériel du dragage qu'il trouve insuffisant. Il ajoute qu'il faut nécessairement en certains cas se fier aux inspecteurs qui sont nommés pour faire leur devoir. Une circulaire vient de leur être envoyée par le département les avertissant, comme par le passé, que toute violation des règlements sera suivie de renvoi. Il n'y a nulle fraude entre le département et les compagnies qui ont obtenu les contrats.

M. Bennett affirme, mais ne peut prouver, et l'enquête aux Comptes publics l'établit.

M. Pugsley entre alors dans quelques détails intéressants la province d'Ontario.

L'hon. John Haggart, M. Sproule et Blain profitent de cette occasion pour censurer le gouvernement.

M. Taylor demande ensuite que le contrat Dussault & Lemieux, pour les quais de Québec, ne soit pas renouvelé sans soumission. Ce contrat a été accordé en 1903 pour \$185,000 et il s'est renouvelé jusqu'à date sans soumission. Les sommes payées par le gouvernement à ces mensuels se renouvellent chaque année, il devrait en être de même du contrat.

M. Pugsley fait remarquer que cette discussion ne se rapporte pas du tout à celle qui est entamée à l'Orateur lui donne raison.

Ramené sur le terrain du dragage, M. Taylor s'assied après avoir donné avis qu'il ramènera la question des quais de Québec.

M. Cardell, de Carleton, N. B., défend la politique du gouvernement et déclare que les travaux de dragage de 20c. et plus la verge, normalement, ont été obtenus à 27 c. de ce gouvernement. C'est le résultat des soumissions dont M. Bennett critique l'absence. Le système des soumissions est observé et bien observé.

Cette discussion retient la Chambre jusqu'à 10 heures du soir, alors que le débat sur la motion de M. Monk, concernant l'immigration, fut repris.

M. Verville, député de Maisonneuve,

se prononça contre l'immigration primée. Son principal argument est que le système des primes favorise la spéculation et que cette dernière est la cause d'immigration d'indésirables. Il admet que le gouvernement a amélioré sa politique d'immigration depuis quelque temps, mais il croit que la disparition des primes s'impose.

M. Verville combat la propagande de l'armée du Salut. Celle-ci pousse les ouvriers de toute sorte à partir pour le Canada, mais leur recommandation de solliciter d'acheter leurs billets à ses agences qui touchent ensuite la prime.

M. Verville lit des résolutions de Congrès Ouvriers qui condamnent le système des primes. M. Canada, tout prospère qu'il est, n'est pas une terre promise. Il ne faut pas y attirer les ouvriers en trop grand nombre. Il faut peupler le Canada, mais lentement et sûrement.

M. Miller se suit et fait l'éloge de l'immigration allemande et M. Chisholm (Huron-Ouest) en fait de même pour les Écossais. Tous les deux combattent l'amendement Monk. M. Chisholm est un député de la gauche. M. McIntyre, de Perth, propose l'ajournement du débat à minuit. M. le Dr. Paquet, qui devait parler aujourd'hui sur cette question, ne parlera qu'après la vacance de Pâques.

M. Pieling annonce alors qu'après entente des deux côtés de la Chambre, il propose que l'ajournement de Pâques soit avancé d'un jour, ce qui est adopté.

La Chambre s'ajourne pour jeudi à mardi le 21 avril.

LES MEDECINES PATENTÉES

Ottawa, 15.—Service spécial.—M. D. H. Ross, le commissaire du Commerce Canadien à Melbourne, Australie, rapporte au département du Travail et du Commerce, que le parlement de la Fédération Australienne a mis à l'étude un bill semblable à celui présenté devant le parlement du Dominion, demandant que tous les propriétaires de médicaments patentés soient obligés de mettre sur leurs bouteilles une étiquette en anglais, décrivant les ingrédients de composition de ces médicaments.

COLONISATION FRANÇAISE

Montréal, 15.—De notre bureau.—Le docteur Brissot, président du Bureau de la Société de Colonisation arivera de France lundi soir.

On sait que notre concitoyen était allé dans les provinces françaises dans le but d'induire des agriculteurs et des fermiers à venir habiter au Canada.

LE DETECTIVE CARPENTER

Montréal, 15.—De notre bureau.—Il est fortement rumore que le chef de la Sûreté, M. Silas H. Carpenter, qui a été blessé grièvement en voulant opérer l'arrestation du nommé John Dillon, le meurtrier du constable Shea, le 6 avril, va démissionner aussitôt après sa guérison.

M. Carpenter se rendrait aux sollicitations de sa famille qui ne veut plus qu'il s'expose à de nouveaux périls.

REVELATIONS

Montréal, 15.—De notre bureau.—Les révélations que le procès Hobeika, l'interprète syrien accusé de vol, provoque, vont nécessiter un remaniement dans une partie du personnel du Palais de Justice.

Il est rumeur en effet que le Procureur-Général va s'occuper de refaire le personnel administratif du Palais de Justice.

SOIRÉE DE GALA

Montréal, 15.—De notre bureau.—Mardi, le 21 avril prochain aura lieu au Théâtre des Nouveautés, une soirée de gala, au bénéfice de l'Hôpital Sainte-Justine.

Cette soirée est sous le patronage de Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur de la province de Québec et Lady Jetté.

La pièce à l'affiche pour ce jour-là, est "La loi du pardon", par Maurice Landay.

SYRIEN EN CAUSE

Montréal, 15.—De notre bureau.—Le procès d'Abraham Hobeika, l'interprète syrien accusé d'un vol considérable au Palais de Justice, s'est continué en cour d'assises, hier après-midi.

Le frère de l'accusé, Michel Hobeika, a juré, au cours de son témoignage que quelques jours avant l'arrestation de son frère, ce dernier avait reçu de son père, la somme de \$1900.

La défense fera entendre ses derniers témoins aujourd'hui.

AU PARLEMENT PROVINCIAL

Le gouvernement porte à \$150,000 l'allocation aux écoles élémentaires. Le premier ministre propose une loi restreignant les appels au conseil privé. Intéressante discussion au sujet des amendements proposés à nos lois de la chasse. La perdrix canadienne. Les salaires des employés du service civil. Discours de M. Jobin, député de Québec-est. La loi des licences.

La séance de l'après-midi, à la Chambre des députés, a été presque complètement remplie hier par la discussion de quatre mesures : 1. Les résolutions concernant une allocation additionnelle aux écoles élémentaires ; 2. La loi basée sur ces résolutions ; 3. Une loi amendant le code de procédure civile relativement aux appels à Sa Majesté à son conseil privé ; 4. Une loi amendant la loi de chasse de la province de Québec.

La Chambre commença par adopter les amendements à certains bills privés passés par le Conseil législatif. Les plus importants concernant les lois constituant en corporations l'hôpital Sainte-Justine et l'hôpital de la Charité.

M. R. Roy, secrétaire provincial, propose que l'étendue des terres publiques mises à part pour que les revenus en provenant constituent une allocation aux écoles élémentaires, soient désormais de deux millions cinq cent mille acres ; et qu'il soit loisible au gouvernement de payer annuellement à même le fonds consolidé du revenu de la province la somme de cent cinquante mille piastres au fonds des écoles élémentaires.

M. Leblanc et Tellier font remarquer à M. Roy qu'il vaudrait mieux délimiter et localiser ces terres. Il est impossible que le gouvernement en tire aucun revenu avant de les mettre en vente, or comment le pourra-t-il faire si la loi qui suivra les résolutions proposées par le secrétaire provincial ne désigne pas où sont situées ces terres.

Le député de Joliette dit de plus que le principe de la loi est bon, mais qu'il faut la rendre d'une application facile.

Le chef de l'opposition ajouta qu'il est en faveur de l'augmentation des allocations aux écoles élémentaires. Il serait même en faveur d'une augmentation plus considérable. Il cite certaines paroles de feu M. Marchand, prononcées à Sherbrooke pendant la campagne électorale de 1897, promettant au peuple qu'il porterait à \$200,000 l'allocation annuelle du gouvernement au fonds des écoles élémentaires. M. Leblanc appelle le jour où les amis de l'ancien premier ministre rappelleront cette promesse de leur chef.

La réponse du premier ministre aux députés de l'opposition fut plus claire que les explications du propos des résolutions. M. Gouin rappelle que la création de ce fonds des écoles élémentaires est due à l'honorable M. Flynn. L'intention du gouvernement actuel n'est que de suivre son exemple dans la voie des encouragements à l'éducation, et c'est pour cela qu'il propose de porter l'octroi de cent mille à cent cinquante mille piastres. Mais il n'est pas nécessaire de localiser les terres que le gouvernement met à part pour en tirer la somme demandée. Il suffit que sur notre immense domaine national nous fassions une réserve. C'est comme si nous hypothéquions notre domaine pour nous procurer la somme dont nous avons besoin et que nous empruntions au fonds consolidé de la province.

M. Tellier se déclare satisfait des explications du premier ministre.

On discute et on amende ensuite la loi basée sur ces résolutions. Elle est finalement adoptée en deuxième délibération.

RESTRICTION DES APPELS

M. Gouin propose ensuite un projet de loi amendant le code de procédure civile relativement aux appels au Conseil Privé. Par cette loi le paragraphe 3 de l'article 68 est remplacé par le suivant : "Dans toute autre cause où le montant ou la valeur de la chose réclamée excède la somme ou la valeur de mille louis sterling." L'ancien chiffre était de cinq cents louis sterling.

En présentant cette loi le premier ministre fait l'histoire des appels au Conseil Privé. Il rappelle que partout l'on demande aujourd'hui la restriction des appels judiciaires. Enfin, il signale que le droit d'appel sera déterminé par le montant de la demande et non par celui de l'adjudication.

M. Tellier félicite le premier ministre de ce projet de loi restreignant le droit des appels au conseil privé. Il y a l'appel statutoire et l'appel de prérogative. Ce dernier résulte du droit que possède tout sujet bri-

tannique d'aller porter sa cause devant son souverain. Ce sont les appels statutoires que l'on veut limiter. Ils proviennent eux-mêmes de trois sources différentes : 1. Les honoraires d'offices, droits et revenus payables à Sa Majesté ; 2. Les causes affectant des biens immobiliers ou des droits futurs ; 3. Dans toute cause où le montant en litige est de plus de 500 louis sterling. C'est ce dernier paragraphe que la présente loi modifie.

M. Tellier demande au premier ministre de profiter de l'occasion pour restreindre aussi le droit d'appel qui découle du deuxième paragraphe plus haut cité. Cette clause est à l'avantage des puissants et au détriment des humbles. Il arrive souvent que les gens ou les corporations riches sont prêts à contester toute réclamation qui leur est faite, et que, par ce moyen, ils finissent par valoir ou par dévaloir les petites gens auxquelles ils s'attaquent. Pourquoi ne pas limiter le deuxième paragraphe qui, pour une affaire de quelques sous, permet d'en appeler de la décision de nos tribunaux au conseil privé de Sa Majesté ?

M. Taschereau ne croit pas qu'il arrive souvent qu'un plaideur porte aussi loin une cause dont le montant en litige ne se monte pas à une somme raisonnable.

M. Tellier demande encore que le projet de loi évalue en monnaie du pays le chiffre qui détermine le droit d'appel, et que le texte dise cinq mille piastres au lieu de mille louis sterling.

Le premier ministre accepte et la loi est amendée en conséquence.

LOIS DE LA CHASSE

M. Devlin, ministre de la colonisation, présente des amendements à la loi de la chasse. Les principaux articles du projet sont à l'effet de prolonger jusqu'à octobre 1910 le délai fixé aux chasseurs avant de reprendre la chasse au castor et à la perdrix. La loi devient aussi plus sévère pour ceux qui violeraient la loi défendant le commerce de la perdrix. Une première offense sera punie d'une amende de \$1 à \$2, une deuxième de \$5 à \$10 par chaque tête de gibier vendu. Pour récidiver, les délinquants seront assés punis d'emprisonnement.

M. Tellier demande si cette prohibition a déjà été efficace. Des gens de métier prétendent qu'il n'y a guère de bénéfices à retirer de cette loi. La perdrix est détruite, disent-ils, bien plus par les intempéries de l'hiver que par les chasseurs. Il est regrettable que cette loi de prohibition ne pèse surtout que sur les pauvres gens. Il est certain que, en dépit de la sévérité de la loi, les gens riches savent se procurer ce morceau délicat. Les grands hôtels servent à leurs pensionnaires une "poule de prairie" qui ressemble fort à notre perdrix.

M. Devlin répond que ces remarques ont déjà été formulées aux autorités du département de la chasse. C'est à la demande des sociétés protectrices de la chasse et de la pêche de cette province.

M. Prévost dit que les massacres sont encore la cause la plus désastreuse de la disparition de notre perdrix canadienne. Il déclare que, grâce aux efforts des officiers de nos sociétés de protection du gibier, l'application de la loi donne aujourd'hui de meilleurs résultats.

M. Bergevin, qui est président de la Société de protection du gibier de la province de Québec, serait en faveur d'une loi défendant l'exportation de la perdrix aux États-Unis. Le député de Beauharnois dit qu'il a vu par les menus des grands hôtels de New-York que l'on se vantait d'y avoir la fameuse perdrix canadienne.

M. Leblanc profite de ce que l'on parle de protection de notre gibier pour signaler au gouvernement le fait que, dernièrement, près d'un camp du Transcontinental, dans le comté de Saint-Maurice, pour le simple plaisir de tuer, on a fait un massacre énorme de gros gibier. Le chef de l'opposition tient le fait de M. Wilson, un ingénieur du Transcontinental. M. Leblanc demande au gouvernement de sévir contre ces amateurs de tuerie.

Il ajoute que trop souvent par le passé, il a été donné à des amis du gouvernement des permis de chasse dont on a abusé pour abattre, sans raison, des quantités de gros gibier.

M. Devlin promet de faire tout en

son possible pour punir les gens qui se rendent coupables de ces délits.

Le projet de loi est adopté en première délibération.

SEANCE DU SOIR

À la séance du soir, l'hon. M. Gouin a présenté des résolutions relatives aux magistrats de district, et elles ont été adoptées. Ces résolutions se lisent comme suit :

Résolu, 1.—Qu'au lieu et place du salaire annuel fixé par l'article 2507 des Statuts Révisés, remplacé par l'Acte 53 Victoria, chap. 32, section 1, il sera accordé à chaque magistrat de district un salaire annuel ne dépassant pas deux mille piastres ; mais que dans les localités où l'augmentation des affaires le justifie, il pourra être accordé un salaire plus élevé ne dépassant pas trois mille piastres par année, et que ce salaire sera fixé par le Lieutenant-gouverneur en conseil et payé à même le fonds du revenu consolidé.

Résolu, 2.—Qu'il sera payé à chaque magistrat de district, à même le fonds du revenu consolidé, pour leurs dépenses de voyage, la somme de six piastres par jour.

Résolu, 3.—Que le magistrat qui réclame le paiement de ses dépenses doit envoyer avec sa réclamation un certificat donnant le nombre de jours pour lesquels il a le droit de faire cette réclamation.

En réponse à l'hon. M. Leblanc, le premier ministre dit qu'il y a environ vingt magistrats de district en cette province.

L'hon. M. Taschereau propose que dans l'exécution des contrats du gouvernement on fasse tous les efforts possibles pour payer aux travailleurs les salaires courants dans les localités où le travail se fait. Il dit qu'il a reçu de certains ouvriers des requêtes au sujet des accidents et de l'inspection des échafaudages, et demandant la journée de dix heures, ou 55 heures par semaine avec des salaires convenables.

La question des accidents du travail a déjà été soumise à une commission. Celle de l'inspection des échafaudages a été réglée par un bill qui est maintenant prêt. Quant à la journée de dix heures, c'est un problème difficile à résoudre, qui a été référé à la commission du travail. La résolution actuelle couvre la question des salaires convenables en ce qui concerne les travaux du gouvernement. Une résolution semblable a été adoptée à Ottawa en 1900 et elle a produit les meilleurs résultats. Une clause qui lui donne suite est insérée dans les contrats du gouvernement et un officier spécial est chargé de voir à ce que la loi soit observée.

M. Leblanc dit qu'il ne s'oppose pas à la résolution, mais il demande au ministre pourquoi il n'a pas présenté un bill sur ce sujet.

M. Taschereau répond qu'il n'a pas l'intention de présenter un bill à cette session.

M. Perreault et M. Lafontaine (Maskinongé) disent aussi quelques mots sur la résolution, qui est finalement adoptée.

Plusieurs bills publics sont adoptés en troisième lecture ; d'autres sont adoptés en deuxième délibération et reviennent devant la Chambre pour la discussion définitive.

Au nombre des motions présentées se trouve celle du Dr Jobin, demandant au gouvernement d'étudier sérieusement la question de l'augmentation des salaires aux employés publics.

M. Jobin parle longuement en faveur de sa motion. Il fait ressortir le fait que l'augmentation du coût de la vie rend nécessaire une augmentation correspondante des salaires. La moyenne des salaires des employés civils est de \$685, et M. Jobin dit que le coût de la vie pour une famille de cinq personnes est aujourd'hui de 781 environ.

C'est devenu une vérité de "La Palisse" de dire que la vie coûte plus cher aujourd'hui qu'elle ne coûtait autrefois. Surtout dans ces dix dernières années, le changement a été considérable. Et ce n'est pas exagéré que de dire que cette augmentation dans le coût de la vie est au moins de 30 p. c.

SERVICE CIVIL

Aussi toutes les classes de la société, soit dans le commerce, l'industrie, et l'agriculture, soit même dans les professions libérales ont elles vu leurs appointements augmenter. La classe ouvrière surtout a vu ses

sages doubler. Seul le salaire de nos fonctionnaires publics est resté stationnaire. Depuis 25 à 30 ans, il n'y a pas eu de remaniement de leur traitement. Aussi pas besoin de vous dire que de tous les rangs de cette classe de nos serviteurs publics s'est élevée comme une plainte continuelle à ce sujet, et qui va sans cesse en augmentant. A tel point que le gouvernement fédéral a créé une commission dont l'objet principal de l'enquête était la révision du salaire des employés de l'État. Vous connaissez, Monsieur le résultat de cette enquête. Le rapport conclut favorablement à leur demande.

La ville de Québec dont le budget est à peine d'un million, a été obligée de se rendre à la demande de ses employés, et depuis 2 ans augmente chaque année d'une manière sensible leur traitement et cela depuis l'humble journalier jusqu'à l'ingénieur de la cité, et je dirai même jusqu'au Maire.

N'y aurait-il que les serviteurs de la Province qui ne participeraient pas à cette augmentation de salaire, devenue nécessaire ?

Oui, monsieur, c'est devenu nécessaire, car la vie leur coûte aussi cher à eux qu'aux autres. Ceci est incontestable. Et cependant monsieur, leur traitement est encore le même qu'il y a 25 à 30 ans. En 1867 la moyenne du salaire de nos employés était à peu près de \$1000.00. Aujourd'hui, monsieur, 40 ans après, la moyenne n'est que de \$1034.00. Et vous avouerez avec moi que depuis 40 ans, le coût de la vie a certainement augmenté de 50 p. c. C'est-à-dire qu'un employé public ou un autre qui pouvait alors vivre avec \$500.00 par année, aurait aujourd'hui besoin de \$1000.00 pour vivre dans les mêmes conditions.

Et maintenant, monsieur, prenez la liste civile, en y ajoutant les employés de la Bibliothèque, vous arrivez au chiffre de 205 employés. Sur ce nombre 18 ont un salaire de \$2,000.00 et plus formant un total de \$43,600. 121 ont mille piastres et plus, total \$144,861, et 66 ont moins que \$1000 par année, total \$45,254. C'est-à-dire, un tiers.

Or, nos employés publics ont une moyenne de salaire annuel de \$685.00.

Eh bien ! monsieur l'Orateur, vous avouerez avec moi que ce n'est pas suffisant. Je lisais tout dernièrement à Montréal hier soir, dans le but de ramener dans la vieillesse capitale, trois chinois qu'on a assignés comme témoins dans la cause d'un chinois qui est accusé d'avoir blessé grièvement l'un de ses compatriotes, au cours d'une partie de cartes, au mois de décembre dernier.

Montréal, 15.—De notre bureau.—Le détective Patry, de Québec, était à Montréal hier soir, dans le but de ramener dans la vieillesse capitale, trois chinois qu'on a assignés comme témoins dans la cause d'un chinois qui est accusé d'avoir blessé grièvement l'un de ses compatriotes, au cours d'une partie de cartes, au mois de décembre dernier.

Ottawa, 15.—Service spécial.—Un jeune garçon nommé Emmanuel Prévost a été cruellement mutilé au cours d'un accident survenu aux moulins Pelissier. Comme il voulait enlever un morceau de bois qui était resté pris près de la scie circulaire le pied lui glissa et il tomba sur la scie en mouvement qui lui coupa le bras gauche. Il aurait été coupé en deux, si l'un de ses compagnons de travail ne l'avait tiré à temps de sa dangereuse position. Il fut transporté à l'hôpital où il reçut les soins du chirurgien. On craint d'être obligé de lui amputer la jambe, il est probable qu'il ne survivra pas à ses blessures. Le jeune Prévost n'est âgé que de 19 ans.

SIR SANDFORD FLEMING

Ottawa, 15.—Service spécial.—Sir Sandford Fleming a déclaré que l'annonce de la nouvelle qu'il avait donné une assez grande étendue de terrain à la ville de Halifax pour en faire un parc était prématurée. Tout ce qu'il y a actuellement, c'est qu'il est en négociations avec le maire pour le transfert de ce terrain et il est probable que le résultat de ces négociations sera le cédant à la ville de ce terrain.

DELAI PROLONGÉ

Ottawa, 15.—Service spécial.—La compagnie du Grand-Tronc a demandé à la ville de prolonger le délai pour le choix des plans de l'hôtel et de la gare que la compagnie se propose de construire dans la ville. M. Hays, le 2ème vice-président, a demandé de prolonger le délai jusqu'au premier de juin. Il ajoute que par suite de son voyage en Angleterre, il n'a pas eu le temps de s'occuper du choix des plans.

CLOTURE DE RETRAITE

Ottawa, 14.—Service spécial.—Les exercices de la retraite, à l'Église St-François d'Assise se sont terminés hier soir. Le R. P. Conrad a fait le sermon de clôture.

CLÔTURE DE RETRAITE

Ottawa, 14.—Service spécial.—Les exercices de la retraite, à l'Église St-François d'Assise se sont terminés hier soir. Le R. P. Conrad a fait le sermon de clôture.

(Suite à la page 2)

AMBULANCE EN PANNE

En allant chercher un blessé pour le transporter à l'Hôtel-Dieu l'ambulance se brise

Vers 10 h. 30 hier soir, l'ambulance a été appelée à l'arrivée du train du Lac St-Jean. L'ambulance partit aussitôt au premier appel, conduite par le pompier J. Bertrand et le constable John Clark, avec une assez grande vitesse. Rendue sur la rue Collins où les propriétaires avaient fait casser la glace dans la rue pour la faire fondre plus vite, elle versa, et les chevaux continuèrent leur route. Les conducteurs furent traînés sur la rue au péril de leur vie, jusqu'à ce que les chevaux soient tombés en tournant au coin de la rue Charlevoix. À l'intérieur de l'ambulance se trouvaient aussi deux amis des blessés que l'on allait chercher à la gare, et leur position n'était pas moins périlleuse que celle des deux hommes qui se trouvaient sur le siège en dehors. Quand l'ambulance fut relevée, elle était en si piètre état qu'on dut la ramener au poste central et les blessés qui attendaient à la gare furent amenés en cariole. Les personnes qui se trouvaient sur l'ambulance ont eu de la peine que les chevaux soient tombés car ils étaient dans une position très dangereuse.

L'ambulance avait été appelée à la gare du Lac St-Jean pour recueillir deux jeunes gens qui avaient été blessés dans un accident arrivé à La Tuque dans le cours de l'après-midi.

HUIT ANS DE BAGNE

Montréal, 15.—De notre bureau.—Alcide Baribeau, l'employé du Bureau de Poste, arrêté la semaine dernière, pour vols nombreux à l'Hôtel-des-Postes, a été condamné à huit ans de pénitencier par le juge Choquet, hier.

PRISONNIERS CHINOIS

Montréal, 15.—De notre bureau.—Le détective Patry, de Québec, était à Montréal hier soir, dans le but de ramener dans la vieillesse capitale, trois chinois qu'on a assignés comme témoins dans la cause d'un chinois qui est accusé d'avoir blessé grièvement l'un de ses compatriotes, au cours d'une partie de cartes, au mois de décembre dernier.

PENIBLE ACCIDENT

Ottawa, 15.—Service spécial.—Un jeune garçon nommé Emmanuel Prévost a été cruellement mutilé au cours d'un accident survenu aux moulins Pelissier. Comme il voulait enlever un morceau de bois qui était resté pris près de la scie circulaire le pied lui glissa et il tomba sur la scie en mouvement qui lui coupa le bras gauche. Il aurait été coupé en deux, si l'un de ses compagnons de travail ne l'avait tiré à temps de sa dangereuse position. Il fut transporté à l'hôpital où il reçut les soins du chirurgien. On craint d'être obligé de lui amputer la jambe, il est probable qu'il ne survivra pas à ses blessures. Le jeune Prévost n'est âgé que de 19 ans.

SIR SANDFORD FLEMING

Ottawa, 15.—Service spécial.—Sir Sandford Fleming a déclaré que l'annonce de la nouvelle qu'il avait donné une assez grande étendue de terrain à la ville de Halifax pour en faire un parc était prématurée. Tout ce qu'il y a actuellement, c'est qu'il est en négociations avec le maire pour le transfert de ce terrain et il est probable que le résultat de ces négociations sera le cédant à la ville de ce terrain.

DELAI PROLONGÉ

Ottawa, 15.—Service spécial.—La compagnie du Grand-Tronc a demandé à la ville de prolonger le délai pour le choix des plans de l'hôtel et de la gare que la compagnie se propose de construire dans la ville. M. Hays, le 2ème vice-président, a demandé de prolonger le délai jusqu'au premier de juin. Il ajoute que par suite de son voyage en Angleterre, il n'a pas eu le temps de s'occuper du choix des plans.

CLOTURE DE RETRAITE

Ottawa, 14.—Service spécial.—Les exercices de la retraite, à l'Église St-François d'Assise se sont terminés hier soir. Le R. P. Conrad a fait le sermon de clôture.

CLÔTURE DE RETRAITE

Ottawa, 14.—Service spécial.—Les exercices de la retraite, à l'Église St-François d'Assise se sont terminés hier soir. Le R. P. Conrad a fait le sermon de clôture.

(Suite à la page 2)

Tabac Naturel
à Fumer
5^e le paquet
IROQUOIS

AU PALAIS LÉGISLATIF

Aussi, forte de leurs états de service et de la justice de leur demande, deux fois ils ont présenté une requête au gouvernement. Une première à l'hon. M. Parent, ce dernier répondit aux pétitionnaires que l'augmentation de leur salaire et le rétablissement du fonds de pension ne pouvaient pas alors être réglés, mais le seraient certainement le jour où la question du subside fédéral serait décidée. Eh bien, ce bon moment est arrivé. Par la voix de leurs députés-ministres, nos employés publics ont renouvelé leur demande au chef de l'Exécutif, et le temps est on ne peut plus propice. Les chances de la Province sont dans un état prospère. De plus, l'augmentation du subside fédéral met notre Province dans les conditions les plus avantageuses pour rendre justice à cette classe de la société.

J'ajoute, pour terminer, que ça serait dans l'intérêt même de la Province. Car il n'y a pas à le nier, mieux un employé est payé, toujours suivant son mérite, mieux il s'acquittera de son devoir, et plus il donnera la pleine mesure de sa capacité. Son dévouement est en raison directe de son traitement. Et le gouvernement, en faisant de ses employés des hommes heureux, contents de leur position, et surtout capables d'élever honorablement leur famille, en fera en même temps de bons serviteurs de l'Etat.

CONTRE PARTIE

M. Tellier n'est pas favorable à la motion telle que présentée. Il ne doute pas que les employés du service civil reçoivent souvent un salaire inférieur à celui qu'ils devraient avoir; mais d'autre part, il y en a d'autres qui reçoivent plus que ce qu'ils méritent.

Si la Chambre avait devant elle le rapport de la commission, elle pourrait juger du mérite de chaque employé, mais en l'absence de ce rapport la Chambre ne peut prendre aucune mesure sage. Il n'y a pas que les employés du palais législatif; il y en a d'autres qui mériteraient des salaires plus élevés. Mais pour le moment la Chambre ne peut rien faire parce qu'elle ne sait pas quels sont les salaires reçus par les commis et quelle augmentation devrait leur être accordée.

Après quelques remarques du Dr. John en réponse au député de Joliette, la motion est adoptée sur division.

Aucune réduction immédiate du nombre des licences n'est stipulée dans la mesure que le gouvernement doit soumettre à la Chambre aujourd'hui. Le bill établit un système de réduction graduelle des licences en décrétant qu'à l'avenir quand une licence sera retranchée pour infraction, la loi, elle ne sera pas renouvelée avant un certain laps de temps. A Montréal, le nombre des licences sera graduellement réduit à 400 au lieu de 475 qu'il est actuellement. A Québec, et dans les autres cités et villes, la réduction du nombre des licences sera poursuivie jusqu'à ce qu'on ait atteint la proportion d'une buvette par mille habitants.

Dorénavant, une deuxième infraction à la loi entraînera la perte de la licence. Cela veut dire que le juge aura plus de pouvoir discrétionnaire à exercer, comme aujourd'hui.

Une autre disposition du bill supprime les simples buvettes et stipule qu'aucune licence ne sera accordée à moins que ce ne soit pour un restaurant "bona fide" et que les commissaires soient convaincus que ce restaurant est demandé à l'endroit indiqué.

Un autre amendement défend aux propriétaires de restaurants de changer les chèques reçus en paiement de salaires sous peine d'une amende de \$25.00.

Une clause du bill fait à la police municipale, dans les villes de Montréal et de Québec particulièrement, un devoir de rapporter toute infraction à la loi des licences au collecteur du revenu, afin que ce dernier puisse prendre les procédures voulues par la loi.

L'hon. M. Weir donnera probablement des explications générales sur le bill à l'assemblée de la Législature aujourd'hui, mais les amendements ne seront pas officiellement connus dans leurs détails avant que le bill n'ait été imprimé et que chaque clause ait été ratifiée à une réunion du cabinet.

MESSIEURS

Si vous avez besoin d'un beau chapeau pour Pâques, venez nous voir.
MARCEAU & CIE,
155, rue St-Joseph.

BIBLIOTHEQUE PUBLIQUE

Ottawa, 15.—Service spécial.—D'après le rapport du bibliothécaire de la Bibliothèque publique, le nombre des abonnés est à présent de 26,000, tous les mois plus de 16,000 livres leur sont distribués.

NOTES RELIGIEUSES

Heures des divers offices de la Semaine Sainte dans les églises de la ville

A LA BASILIQUE

Jeudi, à 9 hrs., grand'messe, chantée par Mgr. l'Archevêque; bénédiction des Saintes Huiles; à 3.30 hrs., Ténébres; à 7 hrs., prière au repos.

Vendredi, à 9 hrs., office; sermon de la Passion à 3.30 hrs., Ténébres; à 7 hrs., chemin de la croix et bénédiction de la relique.

Samedi, à 7 hrs., a. m., bénédiction des fonts baptismaux; à 9 hrs., messe.

A ST-JEAN-BAPTISTE

Jeudi, à 6 hrs., messe basse, communion; à 8 hrs., grand'messe; à 7 hrs., p. m., prière au repos.

Vendredi, à 8 hrs., office et vénération de la croix à 1 h., 2 hrs., 3 hrs., et après le sermon du soir, vénération de la relique de la Vraie Croix; à 4 hrs., chemin de la croix solennel; à 7 hrs., p. m., sermon de la passion.

Samedi, à 6 hrs., bénédiction des fonts baptismaux suivie de la messe.

AU SEMINAIRE

Tous les soirs de la Semaine Sainte, à 8 hrs., sermon par le R. P. Schmidt, S. J.

A ST-ROCH

Mardi et mercredi, à 7.30 hrs., du soir, sermon par M. l'abbé Camille Roy.

Jeudi, messe basse à sept heures. Office à huit heures. Le soir, heure d'adoration.

Vendredi, office à huit heures. Sermon de la Passion, l'après-midi à quatre heures pour les dames de la paroisse, et le soir à sept heures pour les hommes.

La quête de ce jour sera pour le prédicateur.

Samedi, office à cinq heures et demi.

A JACQUES-CARTIER

Jeudi, office du matin à 8 hrs. Le soir de 7 à 8 hrs., heure d'adoration solennelle devant le reposoir.

Vendredi, office du matin à 8 hrs. A 3 hrs., p. m., chemin de croix solennel. A 7 hrs., p. m., sermon de la passion et vénération de la Croix.

Samedi, office du matin à 7 hrs.

Confession

On entendra les confessions, mercredi et samedi aux heures ordinaires.

Communions

Jeudi Saint, on distribuera la Sainte-Communion à 6, 7 et 8 hrs.

Ste-Famille

Il n'y aura pas d'assemblée des Dames de la Ste-Famille cette semaine.

A ST-SAUVEUR

Jeudi, offices à 8 h. a. m.; 7.15 p. m.

Vendredi, offices à 8 h. a. m.; 3 h. p. m., sermon de la Passion pour les Dames; 7.15 p. m., sermon de la Passion pour les hommes et les jeunes gens.

Samedi, office à 7 h. a. m.

A ST-MALO

Jeudi, 6 hrs., messe et communion; 8 hrs., grand'messe; 8 hrs. p. m., heure d'adoration.

Vendredi, 7 hrs., office et sermon. Samedi, 6 hrs., messe.

POUR PAQUES

Il vous faut un beau chapeau. Voyez-les chez J. L. O. Proulx, vous y trouverez les chapeaux les plus nouveaux.

SALON DE TAILLEUR

94 et 96, rue St-Joseph.

NOUVELLES MARITIMES

Le steamer Welshman de la ligne Dominion, parti de Portland est arrivé à Liverpool, mardi.

QUEBEC STEAMSHIP CO

Le steamer Korona est parti de St-Thomas, W. I. à 5 h. hier pour New-York.

Le steamer Bermudian est parti de New-York pour les Bermudes hier à 10 h.

La goélette Valeda est partie hier matin pour la rivière Morin avec un carillon général.

La goélette Voltigeur et la St-Joseph sont arrivées dans le port hier, venant des paroisses du bas du fleuve et sont accostées aux quais du Bassin Louise.

Deux autres goélettes venant de St-Jean, Îles d'Orléans, sont aussi arrivées dans le port hier. L'une avait 12 passagers et l'autre en avait 12.

UN RECORD

Londres, 15.—Service de la P. A.—L'Empress of Ireland est venu de Halifax à Liverpool en 5 jours, 19 heures et 41 minutes. C'est le trajet le plus rapide qui s'est encore fait durant l'hiver.

LE MOUNT ROYAL

Londres, 15.—Service de la P. A.—L'enquête sur le retard du Mount Royal se poursuit devant le Board of Trade. Les mécaniciens déclarent que l'accident survenu aux machines était dû à la tempête.

MONT-SAINT-LOUIS

Concours militaire pour la coupe Wilson-Smith au grand collège commercial de Montréal

Montréal, 15.—De notre bureau.—Votre correspondant a eu le plaisir d'assister lundi après-midi, au Mont-Saint-Louis, la belle institution commerciale et scientifique des Frères des Ecoles Chrétiennes, au deuxième concours militaire annuel pour la coupe Wilson-Smith, qu'on peut voir dans le grand parloir du Collège.

On sait que les cadets du Mont-Saint-Louis se sont affirmés plus d'une fois en enlevant des drapeaux et des ornements d'honneur à des corps militaires beaucoup plus âgés qu'eux. Les exercices militaires ne sont jamais interrompus au Mont-Saint-Louis, durant l'hiver. Pendant la récréation de l'après-midi, à quatre heures, le lundi et le mercredi de chaque semaine, les élèves des deux premières divisions prennent part aux exercices ou évolutions de leurs compagnies respectives. Les petits, c'est-à-dire les élèves de la troisième division ont leurs exercices réguliers pendant la récréation, partageant en deux parties la classe du matin.

La culture physique n'est pas non plus négligée. Le professeur M. C. J. Charlton y donne son cours régulier deux fois par semaine, pendant la récréation de sept heures, ainsi que le vendredi après-midi, jour de congé au Pensionnat.

Le concours, auquel j'assistais hier après-midi, a eu lieu dans la grande salle de l'établissement, spécialement affectée à la milice et à la gymnastique.

Six compagnies constituent le premier bataillon:

Etat-major du 1er bataillon: le commandant, lieutenant-colonel A. Cousineau; lieutenant-colonel D. Jackson; le major E. Latour; l'adjudant-capitaine A. Dufresne; le quartier-maître H. Quintal; le sergent-major P. Kiffer.

Les officiers des compagnies:

1ère compagnie: capitaine E. Desjardins; 1er lieutenant, R. Pepin; 2e lieutenant, P. Brunet.

2ème compagnie: capitaine E. Farrell; 1er lieutenant, H. Jetté.

3ème compagnie: capitaine T. Canavan; 1er lieutenant, H. Labrecque.

4ème compagnie: capitaine H. Gérin-Lajoie; 1er lieutenant, M. Prévost; 2e lieutenant, H. Desjardins.

5ème compagnie: capitaine L. Racette; 1er lieutenant, M. Dubuc; 2e lieutenant, G. Gérin-Lajoie.

6ème compagnie: capitaine D. Orkney; 1er lieutenant, A. Morin; 2e lieutenant, H. Fitzgerald.

Série d'exercices:—1. Maniement des armes.

2. Gymnastique militaire avec armes, accompagnée de musique.

3. Exercice de tir.

Le bataillon était sous la direction générale du sergent-major Phillips, instructeur permanent au Mont-Saint-Louis.

Agissait comme juge, le capitaine Hugh Walker, du Fifth Royal Highlanders.

Après le concours, ce dernier félicita les cadets de leur bonne tenue, de leur précision dans les divers mouvements. Il leur rappela en même temps qu'ils étaient le premier corps de la Puissance. Il ajouta qu'il était fort embarrassé pour donner à chaque compagnie le rang véritable qu'elle devait occuper dans le concours.

Il annonça cependant le résultat suivant: 1. 1ère compagnie; 2. 2e compagnie; 3. 3e compagnie; 4. 3e compagnie; 5. 4e compagnie; 6. 6e compagnie.

L'harmonie du Mont-Saint-Louis exécuta avec succès plusieurs morceaux de son répertoire.

Parmi les personnes présentes, se trouvaient: le révérend frère Symphonie, directeur du Mont-Saint-Louis; le frère Jérôme sous-directeur; l'abbé J. A. Brosseau, chapelain de l'institution; le R. P. Hudon, S. J.; le major de Tonnancourt, du 65ème bataillon; le major Ostel, officier de brigade; le professeur M. C. J. Charlton, Hector Garand, avocat, les professeurs de l'institution; tous les cadets du 2ème bataillon ainsi que les autres élèves de la maison; aussi les représentants des journaux: de la "Presse", de la "Patrie", du "Canada", et de "L'Action Sociale". Le dernier concours aura lieu au commencement du mois de juin.

LA COUR DE L'ÉCHIQUIER

Ottawa, 14.—Service spécial.—Les séances générales de la Cour de l'Échiquier auront lieu dans les villes suivantes:

A Québec, à commencer mardi, le 23 avril, à 11 hrs. a. m.

A Charlottetown, I. P. E., depuis mardi, le 12 mai, à 11 hrs. a. m.

A St-Jean, N. B., l'ouverture se fera le vendredi, le 15 mai, à 11 hrs. a. m.

A Halifax, N. E., lundi, le 18 mai, à 11 hrs. a. m.

A Sydney, N. E., jeudi, le 21 mai, à 11 hrs. a. m.

SANS PRECEDENT

56 doz. de gants en kid (subde) valant \$1.75 pour \$9 cts. Aussi un lot de matras en lawn blanc, 1.35 pour \$9 cts. Jupes de robes de toutes sortes, \$5.00 et \$6.00 pour \$2.98. Ces soldes seront en vente chez

T. D. DUBUC,
228, rue St-Jean.

INTERPELLATIONS

Réponses intéressantes faites par le gouvernement aux nombreuses questions de la députation

M. Langlois.—1. A quel chiffre s'est élevé le nombre des détenus dans la prison de Montréal, durant 1906-1907? Combien a coûté leur entretien, durant le même exercice? 2. Ces personnes ont-elles fait quelque travail, durant cet exercice? 3. Dans l'affirmative, quelle somme d'argent a-t-il rapporté à la province? 4. Dans la négative, est-ce l'intention du gouvernement d'instituer un régime nouveau à la nouvelle prison de Montréal et d'obliger les prisonniers à un travail quotidien, durant tout le temps de leur détention, de façon à réduire, par le produit de leur travail, les dépenses qu'ils imposent à la province pour leur entretien?

1. Le nombre des détenus dans la prison de Montréal, durant l'année 1906, s'est élevée à 4,912.

2. \$84,404.08.

3. Oui.

4. \$335.00.

5. Sous examen.

L'honorable M. LeBlanc.—1. Combien M. A. G. Tannier, sténographe et employé du gouvernement, à Montréal, a-t-il reçu d'argent depuis le 1er mai 1907: (a) Pour son salaire régulier; (b) Pour toutes autres fins?

1. Pour son salaire régulier comme sténographe à Montréal, \$1,400.00.

2. Pour autres fins, savoir: pour avoir agi comme sténographe en dehors du district de Montréal, dans des causes criminelles, 1,740.38.

3. \$3,140.38.

NOUS SOMMES PRETS

Jusqu'à présent nous avons été obligés de refuser des commandes, mais maintenant nous avons un personnel suffisant et nous pouvons exécuter vos estimées commandes dans 12 heures d'avis, et fini de première classe. Prix défiant toute concurrence. Chapeaux les plus nouveaux, le plus bel assortiment de la ville.

LES SALONS DE TAILLEUR

J. L. O. PROUX,
94 et 96, rue St-Joseph.

A LA BASILIQUE D'OTTAWA

Ottawa, 14.—Service spécial.—La journée de dimanche a été marquée par cinq belles cérémonies à la Basilique d'Ottawa; il est souverainement vrai de dire qu'elle a été bien remplie "ad maiorem Dei gloriam".

A 7 hrs., communion générale des retraitants (hommes mariés). Le si large temple, église-mère des églises catholiques d'Ottawa, était surabondamment bondé, et trois prêtres ont donné la sainte communion tout le temps de la messe. Manifestation de foi, sublime, qui imprime au cœur des espérances surnaturelles propres à consoler de la marche insidieuse des mauvaises doctrines.

A la messe paroissiale, bénédiction des rameaux, chant du "Gloria, laus"; puis chant de la Passion au sanctuaire et à l'orgue. Sauf un peu d'hésitation au commencement, et une phrase manquant de précision, musicalement, le chœur de chant a très bien accompli sa part de ce récit du plus grand acte et fait historique dans la vie de l'humanité.

3 heures, les femmes et les filles ont eu leur tour; cérémonie bien belle aussi pour la plus grande gloire du Sacré-Cœur de Jésus.

Enfin, à 7 heures, les hommes. Sermon sur la persévérance; son importance, et les moyens de la soutenir, de la maintenir vivace et constante. Il faisait bon d'entendre au moins deux mille voix fortes et fières, répéter à la suite du prédicateur les paroles de la réparation "Pardon, Seigneur, pardon". Monseigneur l'Archevêque a présidé la cérémonie. Le vénérable Mgr Routhier, curé de la paroisse, était au milieu de ses ouailles, heureux de leur bonheur, fier de leur foi.

Les dignes prédicateurs des quatre retraites quadragesimales les RR. PP. Lalonde et Tamisier, S. J., ont quitté la capitale, ce matin, pour aller porter à d'autres âmes la bonne parole, mais ils peuvent être convaincus que leur prédication a été fructueuse, et qu'ils laissent derrière eux un souvenir reconnaissant d'eux-mêmes et de l'œuvre qu'ils ont accomplie.

SANS PRECEDENT

Solde de chemises négligé, de couleur, pour homme 90 cts et \$1.25 pour 59 cts et 75 cts. 2 lots de cravates noires et de couleur, 35 cts à 50 cts pour 25 cts, valant 25 cts pour 10 cts. Camisoles et caleçons pour homme depuis 25 cts. A vous de venir faire votre choix dans ces lots à bon marché.

T. D. DUBUC,

228, rue St-Jean.

GROSSE POURSUITE

Ottawa, 15.—Service spécial.—Mademoiselle Edith Maud Herbert a intenté une poursuite contre M. Thos. Babin, propriétaire de l'hôtel Alexander, au montant de \$10,000. Mlle Herbert était à l'emploi du défendeur et perdit un bras en travaillant avec des machines à la buanderie. Ces machines n'étaient pas bien placées et le propriétaire est accusé de négligence.

A SAINT-HYACINTHE

Brillante distribution de prix à l'Ecole des Arts. Cette école vient immédiatement après celle de Montréal

St-Hyacinthe, 15.—Service spécial.—Lundi soir, le 13 du courant, eut lieu la fermeture de l'Ecole des Arts.

A cette occasion, les murs de la salle de l'Hôtel de Ville, si pauvres d'ordinaire, furent recouverts de jolies peintures, d'aquarelles, de dessins à main levée et de mille travaux très intéressants.

A 8 heures, M. Samuel Casavant, échevin et directeur de l'Ecole; M. l'abbé L. O. Roberge, de l'évêché; les RR. PP. Bacon et Archambault, de Notre-Dame du Rosaire; M. Wilfrid Mercier, représentant le président du Conseil des Arts de la province; M. le maire St-Jacques, M. l'échevin Fournier, M. le greffier S. Carreau, MM. Tourchart, chimiste, O. E. Dallaire, secrétaire de l'Industrie Laitière et plusieurs autres, prirent place sur l'estrade.

La population de St-Hyacinthe s'était donné rendez-vous à l'Hôtel de Ville pour applaudir aux talents de nos futurs artistes.

Dans son discours d'ouverture, M. Casavant proposa un concitoyen, M. Louis Côté, le premier manufacturier de St-Hyacinthe et ancien directeur de l'Ecole des Arts et Métiers de cette ville, comme un exemple à suivre.

M. le maire St-Jacques se déclara heureux de constater que l'Ecole de St-Hyacinthe arrive en deuxième lieu, c'est-à-dire immédiatement après Montréal.

M. l'abbé L. O. Roberge, aux félicitations de M. A. Sénécal, curé de la Cathédrale, qu'il représentait, ajouta quelques paroles très éloquentes.

M. Wilfrid Mercier louangea M. Casavant, son savant confrère au Conseil des Arts et Métiers.

Le R. P. Bacon, curé de Notre-Dame du Rosaire, formula le vœu de voir les élèves de l'Ecole des Arts chargés de renouveler les vieilles tentures de la salle de l'Hôtel de Ville. Les applaudissements dirent suffisamment l'approbation des assistants, et le besson qu'aurait notre salle publique de subir quelques réparations.

M. O. E. Dallaire et M. le Dr J. N. P. Fournier, échevin, dirent aussi quelques mots de félicitations aux professeurs et aux élèves.

M. le protonotaire A. H. Beauregard termina la série des discours par une spirituelle allocution.

La distribution des prix succéda, dans l'ordre ci-après:

Classe de peinture d'après nature.—Elèves de 1ère année: 1er prix, \$2.50 en or, offert par M. Dallaire, mérité par Mlle K. Girard.

2ème prix, offert par le Conseil des Arts, mérité par Mlle Blanche Duclos.

3ème prix, "ex-aequo", offerts par M. Samuel Casavant et M. U. Beaunoyer, mérités par Mlle Marie Dallaire et E. M. Honey.

Elèves de 2ème année: 1er prix, \$5 en or, offert par M. A. L. Tourchart, mérité par Mlle Clothilde Phaneuf.

2ème prix, "ex-aequo", offerts par M. le maire St-Jacques et M. Thomas Gauthier, mérités par Mlle Oberta Gauthier et Héloïse Breton.

3ème prix, cinq récompenses offertes par MM. J. P. L. Bérubé, E. Désautels, Samuel Casavant et le Conseil des Arts, mérités par Mmes Joseph Godbout, P. A. Lefebvre, Mlle Blanche Salmon, Blanche Richard, Léontine Tourchart.

Peinture d'après nature.—Elèves de première année à l'Ecole des Arts, ayant suivi des cours ailleurs.

1er Prix: Offert par le Rév. M. L. A. Sénécal, mérité par Mlle Léopoldine Larivière.

2e Prix: Offert par le Conseil des Arts, mérité par Mlle Aline Larivière.

3e Année.—1er Prix offert par M. le maire St-Jacques mérité par Mlle Germaine Brousseau.

Classe de dessin à main levée.—Elèves de 1ère année: 1er Prix, offert par M. T. Gauthier, mérité par Mlle Alice Larivière.

2e prix, offert par J. P. L. Bérubé, mérité par Mlle Malvina Monzeau.

3e prix, offert par le Conseil des Arts, mérité par M. A. Boudreau.

4e prix, offert par M. U. Beaunoyer, mérité par M. J. A. Lemieux.

2e année.—1er prix, offert par M. S. Casavant, mérité par Mlle M-Rose Bousquet.

Assistée.—1er prix, \$2.50 en or, offert par M. Dallaire, mérité par Mlle Léontine Tourchart.

2e prix, offert par le Conseil des Arts, mérité par Mlle Blanche Richard.

Cours de Menuiserie.—1ère année, 1er prix, Joseph Chabot, donné par M. T. Gauthier.

2e prix, H. Desautels, père, donné par M. J. Neault.

3e prix, S. Duval, donné par S. Boursais.

Cours d'Architecture et de Mécanique.—Assistée: 1er prix, R. Philé, donné par M. T. Gauthier.

2e prix, S. Girouard, donné par M. E. Solis.

3e prix, R. Brail, donné par M. E. H. Richer.

Cours d'Architecture.—1ère année: 1er prix, H. Loiselle, donné par M. A. Larivière.

2e prix, A. Delorme, fils, donné par le Rév. M. Sénécal.

LIBRAIRIE DU CLERGÉ

J. P. GARNEAUIMPORTATEUR ET FABRICANT
D'ORNEMENTS D'ÉGLISE6 rue de la Fabrique
5 rue St-Jean, H.-V.

NOUVEAUTÉS

JEHOVAH ET SON PEUPLE
par le R. P. Berthe
2 volumes 1.75VIE DES SAINTS
Illustrée, 1 vol 35LA MÉDECINE AU
PRÉSENT, 1 vol 65VIE DE LEON XIII
1 volume 25LES PARABOLES ÉVANGÉLI-
QUES, expliquées par le R. P.
Lacouture, 2 volumes 1.00VIE GLOIREUSE DE N. S. J.-
C. (suite des volumes précédents)
par le même, 1 volume
relié 50MEDITATIONS POUR LES
JEUNES FILLES, par l'abbé
Feige, 12 volumes 2.00ENCYCLOPÉDIE DE SA SAINTÉ
PIE X, 2 vol 50Images pieuses en couleur
20c 25c 35c 50c et 75c
LE CENT**Palme! Palme!**

GRANDES ET PETITES

Première
CommunionNotre Collection d'articles
pour la Première Communion,
surpasse toute exhibi-
tion antérieure.Remarque la nomenclature:
Livres de prières, Bonheurs, Statuettes,
livres de luxe, Paquetages, Médailles,
Chapelets, montés en or et en argent,
Étoiles à croix, Croix et Médailles en
or et en argent.Cordonnets et Crucifix sur pied ou
pour suspendre.
Imagerie, Petites Chapelles, Sujets
Première Communion.Venez voir le grand assortiment
et vous achetez à bien certainement.**J. A. Kirouac & Cie**

Ancien poste Pruneau & Kirouac

34 rue de la Fabrique

LE
COURRIER DE LA PRESSE

(FONDÉ EN 1859)

BUREAU DE COUPURES DE JOUR-
NAUX FRANÇAIS ET ÉTRANGERS

21, BOULEVARD MONTMARTRE, PARIS 2e

CALLOIS & DEMOGOT

Adresse Télégr.: COUPURES PARIS
Téléphone 101.50Le COURRIER de la PRESSE
Reçoit, lit et découpe tous journaux
et revues et en fournit les extraits
sur tous sujets et personnalités.Service spécial d'informations prati-
ques pour industriels et commerçants.

TARIF: 0 fr. 20 par coupure

Tarif réduit, paiement par coupures, 25 fr.
mont d'avance. 25 fr. 25 fr.
sans période de 200 200
temps limite 200 200

On traite à forfait pour 3 mois, 6 mois, 1 an

LA
QUESTIOND'avoir un beau piano à
la maison pour Pâques
est résolue à la satisfac-
tion de nos magasins
C'est ce qui se fait en :

ACHETANT LE

Mason & RischRenommé pour la puissance du
son, l'action facile et la durée.Pour ce qui est du prix, raisonnable
et du mode facile de paiements
qui vous rendent facile l'achat d'un piano,
quels que soient vos moyens, il n'y a
rien qui soit comparable au piano
MASON & RISCH. En choisirez-
vous un aujourd'hui?

320 RUE ST-JEAN, QUEBEC

Tabac Naturel

à Fumer

54 le paquet

IROQUOIS

320 RUE ST-JEAN, QUEBEC

CHEZ NOS GENS

Centenaire du diocèse de Boston.

Pas d'argent, pas de Suisse—Fu-
nérailles.—Premier coup de pic.—
Départs pour le Canada.—Décès.

MASSACHUSETTS

Boston

Le 9 courant, c'était le centième
anniversaire de Boston comme diocèse
catholique. C'est le 8 avril 1808
que le pape Pie VII institua le diocèse
de Boston, qui comprenait toute
la Nouvelle-Angleterre, et en nomma
évêque le révérend Lefebvre de Che-
verus, prêtre assistant.Les bulles papales ne parvinrent
en Amérique qu'en 1810, parce que
le nouveau pontife était alors prison-
nier de Napoléon. A la consécration
du Mgr de Cheverus, l'église de la
Sainte-Croix, dans la Franklin street,
était la cathédrale.L'événement n'a été célébré que
d'une façon religieuse hier, mais une
célébration élaborée du centenaire
du diocèse aura lieu au commence-
ment de l'automne prochain.Une grande messe solennelle a été
célébrée à la cathédrale de la Ste-
Croix à 9 heures, hier matin, par
Mgr O'Connell. Hier soir, à 8 heures,
des vœux solennels ont été chan-
tés, suivies du Te Deum.Mgr de Cheverus a gouverné le
diocèse de Boston pendant douze ans.
Véritable apôtre, à l'esprit apostoli-
que, il menait une vie des plus sim-
ples. Une petite maison à deux étages,
en arrière de la cathédrale lui servait
de résidence épiscopale.En 1882, après avoir accompli de
grands travaux dans le nouveau diocèse,
où tout était à créer, il résigna son
siège épiscopal et s'en retourna
dans son pays natal, la France, où
il fut subéquemment élevé au cardinalat.En 1824, un Américain de nais-
sance, le révérend Benedict Joseph
Fenwick, un jésuite, fut nommé pour
succéder à Mgr de Cheverus. En 1831
on disait qu'il y avait environ 12,000
catholiques à Boston. Deux ans après,
la cathédrale avait été agrandie
et une école avait été établie dans
le sous-sol de l'édifice. Feu l'arche-
vêque Williams fut évêque à cette
école.En raison de la santé chancelante
de Mgr Fenwick, un co-adjuteur lui
fut nommé en la personne du révé-
rend John B. Fitzpatrick, qui devint
évêque titulaire du diocèse à la mort
de Mgr Fenwick, le 11 août 1846.
Jusqu'alors le diocèse comprenait
toute la Nouvelle-Angleterre, mais
Mgr Fitzpatrick ressentit bientôt la
nécessité de limiter sa juridiction au
seul état du Massachusetts, la popu-
lation catholique augmentant partout
dans de notables proportions. Con-
séquentement des diocèses furent éri-
gés dans d'autres états.En 1860, Mgr Fitzpatrick acheta
le site de la cathédrale actuelle et il
vendit l'église sise dans Franklin
street. En attendant la construction
de la cathédrale actuelle, les exer-
cices du culte avaient lieu dans une
ancienne église de la secte des Uni-
tariens que l'évêque avait achetée au
coin de Washington et Castle streets.Il ne fut pas donné à Mgr Fitzpa-
trick d'entreprendre la construction
de la nouvelle cathédrale, car il mourut
le 13 février 1866. Cette tâche
fut laissée à Mgr John J. Williams,
alors évêque co-adjuteur de Boston,
qui prit les rênes de l'administration
du diocèse à la mort de Mgr Fitzpa-
trick.Le 15 septembre 1867 on lui la-
posa de la pierre angulaire de la
nouvelle cathédrale qui fut dédiée le
8 décembre 1875. C'est cette année
que Boston fut érigé en diocèse mé-
tropolitain et Mgr Williams en devint
le premier archevêque, président aux
affaires diocésaines jusqu'à sa mort
l'année dernière. Mgr Williams a
fourni une carrière épiscopale de plus
de quarante ans, et sous son admi-
nistration les œuvres catholiques,
non seulement dans le diocèse de Bos-
ton, mais aussi dans les diocèses sur-
fragants de la Nouvelle-Angleterre,
ont fait d'immenses progrès.L'archevêque présent est Mgr Wil-
lam H. O'Connell, qui avait été nom-
mé archevêque co-adjuteur quelque
temps avant la mort de Mgr Williams,
avec droit de succession.

Winchendon

Cinquante personnes ont refusé de
travailler, le 8 courant, chez Mason
et Parker, manufacturiers de jouets,
parce qu'elles n'avaient pas été
payées pour leur travail de la semaine
dernière ni de cette semaine. Le gé-
rant, interrogé, a dit que les grévistes
seraient remplacées et qu'il n'était pas
difficile à cette raison d trouver tous
les employés désirés.

Millbury

Les funérailles de Joseph Martin
ont eu lieu à l'église canadienne de
l'Assomption à 9 heures, le 8 courant.
Il y avait des délégations de la So-
ciété St-Jean-Baptiste.

Les porteurs étaient MM. Charles

Miron, Albert Ballard, Charles Barin
et Jos. Ballard.Inhumation dans le lot de la fa-
mille au cimetière Ste-Bridgette.

Worcester

Le premier coup de pic a été donné
mercredi pour contruire la nouvelle
gare, alors qu'une équipe d'hommes
a commencé à repasser les conduits
d'eau de la rue Cambridge sous la
voile du N.-Y., N.-H. & H.Feu Mme Pierre Laporte et non
Lapointe a été inhumée dans le cime-
tière Notre-Dame.Ses funérailles ont eu lieu à St-
Joseph, à 9 heures, et M. le curé Al-
lard a chanté le service; plusieurs
Sœurs Franciscaines de l'Hospice de
la rue Blocker, où la défunte demou-
rait, assistaient à la cérémonie funé-
bre.Les porteurs étaient Pierre et
Louis Languiand, Philas Rondeau,
Auguste Lemay.M. Pierre Languiand et sa famille
de Saint-Taunton, M. Louis Langui-
rand et sa famille, de Marlboro, Mass.,
étaient au nombre des personnes qui
conduisaient le deuil.

North Brookfield.

Les funérailles de Félix Huard ont
eu lieu le 7 courant à l'église St-Jo-
seph à 9 heures. Le R. V. M. Humph-
rey a officié.Étaient porteurs: MM. R. Huard,
Harry Lapierre, Pierre Richard, Guil-
laume Comtois, Arthur Matthews, Al-
bert Neller.Inhumation dans le cimetière St-
Joseph.

St-Johnsbury, Vt.

Mlle Marguerite-Blanche Laliberté,
fillette de 11 ans, a subi, samedi der-
nier, une opération pour l'appendici-
te.M. Joseph Sicard, de Hartford,
Conn., est en visite chez son frère, M.
Jos. Sicard, de l'avenue Concord.M. Gaudias Lamontagne de Clare-
mont, N. H., était de passage ici di-
manche, chez M. Onésime Gagnon.Mme Louis Bilodeau souffre d'une
attaque de grippe.

RHODE ISLAND

Arctic Centre.

Mme Thibault et ses cinq enfants,
M. Cyrille et sa famille, nous ont
quitté pour St-Cajetan d'Armagh,
comté de Bellechasse.M. Gaudias Lamontagne de Clare-
mont, N. H., était de passage ici di-
manche, chez M. Onésime Gagnon.Mme Louis Bilodeau souffre d'une
attaque de grippe.

RHODE ISLAND

Arctic Centre.

Mme Thibault et ses cinq enfants,
M. Cyrille et sa famille, nous ont
quitté pour St-Cajetan d'Armagh,
comté de Bellechasse.M. Gaudias Lamontagne de Clare-
mont, N. H., était de passage ici di-
manche, chez M. Onésime Gagnon.Mme Louis Bilodeau souffre d'une
attaque de grippe.

RHODE ISLAND

Arctic Centre.

Mme Thibault et ses cinq enfants,
M. Cyrille et sa famille, nous ont
quitté pour St-Cajetan d'Armagh,
comté de Bellechasse.M. Gaudias Lamontagne de Clare-
mont, N. H., était de passage ici di-
manche, chez M. Onésime Gagnon.Mme Louis Bilodeau souffre d'une
attaque de grippe.

RHODE ISLAND

Arctic Centre.

Mme Thibault et ses cinq enfants,
M. Cyrille et sa famille, nous ont
quitté pour St-Cajetan d'Armagh,
comté de Bellechasse.M. Gaudias Lamontagne de Clare-
mont, N. H., était de passage ici di-
manche, chez M. Onésime Gagnon.Mme Louis Bilodeau souffre d'une
attaque de grippe.

RHODE ISLAND

Arctic Centre.

Mme Thibault et ses cinq enfants,
M. Cyrille et sa famille, nous ont
quitté pour St-Cajetan d'Armagh,
comté de Bellechasse.M. Gaudias Lamontagne de Clare-
mont, N. H., était de passage ici di-
manche, chez M. Onésime Gagnon.Mme Louis Bilodeau souffre d'une
attaque de grippe.

RHODE ISLAND

Arctic Centre.

Mme Thibault et ses cinq enfants,
M. Cyrille et sa famille, nous ont
quitté pour St-Cajetan d'Armagh,
comté de Bellechasse.M. Gaudias Lamontagne de Clare-
mont, N. H., était de passage ici di-
manche, chez M. Onésime Gagnon.Mme Louis Bilodeau souffre d'une
attaque de grippe.

RHODE ISLAND

Arctic Centre.

Mme Thibault et ses cinq enfants,
M. Cyrille et sa famille, nous ont
quitté pour St-Cajetan d'Armagh,
comté de Bellechasse.M. Gaudias Lamontagne de Clare-
mont, N. H., était de passage ici di-
manche, chez M. Onésime Gagnon.Mme Louis Bilodeau souffre d'une
attaque de grippe.

RHODE ISLAND

Arctic Centre.

Mme Thibault et ses cinq enfants,
M. Cyrille et sa famille, nous ont
quitté pour St-Cajetan d'Armagh,
comté de Bellechasse.M. Gaudias Lamontagne de Clare-
mont, N. H., était de passage ici di-
manche, chez M. Onésime Gagnon.Mme Louis Bilodeau souffre d'une
attaque de grippe.

RHODE ISLAND

Arctic Centre.

Mme Thibault et ses cinq enfants,
M. Cyrille et sa famille, nous ont
quitté pour St-Cajetan d'Armagh,
comté de Bellechasse.M. Gaudias Lamontagne de Clare-
mont, N. H., était de passage ici di-
manche, chez M. Onésime Gagnon.Mme Louis Bilodeau souffre d'une
attaque de grippe.

RHODE ISLAND

Arctic Centre.

Mme Thibault et ses cinq enfants,
M. Cyrille et sa famille, nous ont
quitté pour St-Cajetan d'Armagh,
comté de Bellechasse.M. Gaudias Lamontagne de Clare-
mont, N. H., était de passage ici di-
manche, chez M. Onésime Gagnon.Mme Louis Bilodeau souffre d'une
attaque de grippe.

RHODE ISLAND

Arctic Centre.

Mme Thibault et ses cinq enfants,
M. Cyrille et sa famille, nous ont
quitté pour St-Cajetan d'Armagh,
comté de Bellechasse.M. Gaudias Lamontagne de Clare-
mont, N. H., était de passage ici di-
manche, chez M. Onésime Gagnon.Mme Louis Bilodeau souffre d'une
attaque de grippe.

RHODE ISLAND

Arctic Centre.

Mme Thibault et ses cinq enfants,
M. Cyrille et sa famille, nous ont
quitté pour St-Cajetan d'Armagh,
comté de Bellechasse.

LES PROGRÈS DE LA SCIENCE

LA
HERNIE

Une nouvelle Découverte

Carrière de Savant

Hésitation de la Science

La Hernie

Définitivement Vaincue.

Une nouvelle, arrivée de Paris, il y a
quelques jours, a déjà fait le tour de
la presse canadienne; je m'en vou-
drais donc de ne pas vous en entre-
tenir aussi, mes chers lecteurs.Il s'agit de la découverte par M. A.
Claverie, le célèbre spécialiste fran-
çais, d'un remarquable appareil, qui
a déjà soulevé l'enthousiasme de la
presse médicale, ce qui en dit assez,
je crois, sur sa valeur.Cet appareil ne vous surprend pas,
venant après une série d'inventions et
de travaux, qui ont fait de M. A.
Claverie un des premiers hygiénistes
français de l'époque, et parmi les-
quels je citerai seulement le fameux
BANDAGE PNEUMATIQUE SANS
RESSORT, inventé depuis nombre
d'années, qui est aujourd'hui univer-
sellement répandu, et qui a suscité
un peu partout des imitations—mal-
heureusement aussi défectueuses que
peu originales.Le savant Praticien vient vraiment
d'apporter à sa longue carrière le cou-
ronnement qu'elle méritait.Son nouvel appareil, résultat de 27
années de labeur, et d'une expérience
acquise par les soins donnés à plus
de 950,000 malades, est, sans contesta-
tion possible, l'idéal du bandage herniaire:
seul de tous les bandages existants,
il permet, dans tous les cas, la guérison
de la hernie, ce qui en termes techni-
ques on nomme "la cure palliative".La façon dont il se moule sur le
corps, sa fixité absolue, même dans
les mouvements les plus étendus et
les plus violents, en font un appareil
absolument unique.Léger et souple, débarrassé de cet
instrument de torture qu'on appelle le
ressort, et qui, loin de guérir, NE
FAIT QU'AGGRAVER DES VICTIMES,
il est, grâce à la précision avec la-
quelle sa pression est dosée suivant
chaque cas, supporté sans aucune
gêne, même par les personnes sensi-
bles.Ajoutons qu'il est imperméable à
l'eau et à la transpiration, très frais
au corps, d'un entretien facile et
absolument inviolable, "Qualités" qui
montrent avec quel soin, avec quel
FINI, il est fabriqué et qui lui assu-
rent une entière perfection.Je suis certain qu'une telle nouvelle
intéressera un grand nombre d'entre
vous, mes chers lecteurs.Ils sont nombreux en Canada les
malheureux qui souffrent de la hernie,
et qui ont en vain essayé toutes sor-
tes de bandages inefficaces—et pas
toujours inoffensifs.Et plus nombreux encore, ceux qui
négligent de se soigner, ignorant sans
doute que cette maladie, qu'ils croient
benigne, est une des plus redoutables
de l'homme.En effet, sans parler des douleurs
parfois atroces dont elle est la cause,
des inflammations locales, des trou-
bles digestifs, des "engorgements" pas-
sagers, accidents souvent aggravés
par les mauvais bandages, il y a une
issue terrible, et perpétuellement me-
nace: l'étranglement.Sans un effort, même insignifiant,
en toussant, en riant, en glissant, la
HERNIE, petite ou grosse, qui n'est
pas contenue, ou qui est mal conte-
nue, peut en un instant, s'étrangler;
et l'étranglement est la mort dans les
24 heures, à moins d'une opération
immédiate, qui n'est pas toujours pos-
sible, et qui, pratiquée dans des con-
ditions défavorables, n'est pas tou-
jours heureuse.Aussi faut-il espérer que M. A. Cla-
verie aura à cœur de répandre par-
tout son œuvre humanitaire, qui dé-
livrera les hernieux de si terribles
dangers.Je suis de bonne source que plu-
sieurs demandes lui ont déjà été
adressées d'ici même, pour qu'il en-
voie en Canada pendant quelque
temps, un des distingués collabo-
rateurs formés à son école, et qui com-
posent autour du maître une pléiade
singulièrement estimée.Il est vraiment à souhaiter que le
grand Praticien acquiesce à ces de-
mandes: c'est un service inapprécia-
ble qu'il rendrait à nos populations ca-
nadiennes, et je puis l'assurer d'avance
de notre gratitude.Je me ferai un devoir, mes chers
lecteurs, de vous tenir au courant de
ce que j'apprendrai à ce sujet.

Docteur NAMY.

INTERETS SAUVEGARDES

Ottawa, 15.—Service spécial.—Le
département du Travail a reçu la
nouvelle que M. W. L. Mackenzie
King, député ministre du Travail, et
son secrétaire M. F. W. Giddons, par-
tiront de Liverpool pour le Canada,
vendredi prochain, à bord de l'"Em-
press of Britain". Il paraît que la
mission de M. King a été couronnée
de succès et que l'hon. John Morley
a consenti à un "modus vivendi", qui
sauvegardera les intérêts des habi-
tants des Côtes du Pacifique et du
Canada au lieu que ceux des Cana-
diens.

Courrier de Ville-Marie

Ville-Marie, 14.—Service spécial.—
Mardi dernier, réunion très intéres-
sante de la Chambre de Commerce
Ville-Marie. On a élu le docteur Dubé
conseiller, ce qui porte à quinze le
nombre des officiers de la Chambre.Si les démarches que la Chambre
de Commerce Ville-Marie fait en ce
moment auprès du gouvernement ar-
rivent à bonne fin il se fondera avant
peu d'années de nombreuses paroisses
qui feront véritablement de Témisca-
mingue le nouveau Québec.—M. Plante, de St-Jérôme, confé-
rencier agricole dont l'éloge n'est plus
à faire, est en tournée de conférences
dans notre contrée. Il fera à Ville-
Marie, quelques conférences la semai-
ne prochaine. Il est très enthou-
siasmé de toute la région du Témisca-
mingue, et est convaincu que c'est un
des meilleurs centres de colonisation
et du plus grand avenir.—Ville-Marie, malgré la mauvaise
saison, est très visitée en ce moment.
Les hôtels et les restaurants suffisent
à peine à loger les personnes qui tra-
versent notre ville dans l'intérêt de
leurs affaires.—Le comité des mines s'est augmen-
té de plusieurs membres. Ce comité
est l'un des plus utiles et des plus
importants, par suite des découvertes
que l'on fait chaque jour.A la "Pointe Fine", sur le bord du
Lac Témiscamingue, on a trouvé des
filons de Cobalt qui donnent d'immenses
espérances.—La municipalité de Ville-Marie
vient de voter un emprunt pour la
construction d'un aqueduc et d'un
égout. Le projet a été adopté par 65
contre 15.Cet aqueduc va faire faire un énorme
progrès à la ville qui était vrai-
ment en retard sur ce point.

MERCERIE POUR HOMMES

Notre assortiment de Chemises né-
gligées et Repassées s'élève tout ce
qui s'est vu, nous avons tout ce qu'il
y a de plus nouveau. Prix depuis 75c
en montant jusqu'à \$5.00.Cravates de nuances les plus nou-
velles. Gants Dent's et Perrin. Cami-
sols de toutes sortes.

ED. BELANGER & CIE,

86, Côte de la Montagne,
29, rue Notre-Dame.

PENSÉES

La familiarité accoutumée aux choses
et aux personnes, et ce qui d'abord
nous paraît odieux, abject, finit par
entrer dans nos habitudes. L'oreille
se blesse, le cœur perd de sa pudeur,
l'esprit de sa clarté: on finit par al-
lumer ce qu'on réprouvait, et des pa-
rolles en arrive aux actes, qui achèvent
de nous corrompre.

Lacordaire.

La mauvaise habitude pèse sur la
volonté comme un joug; la bonne ha-
bitude lui est un appui bienfaisant.

X.

A VENDRE

A VENDRE.—Un piano carré en parfait
état et de bonne construction. S'adres-
ser à A. R. C. L'Action Sociale, 103, rue
St-Jean.TERRAIN A VENDRE, coin des rues St-
Jean et Bonaventure. S'adresser au
No 124 Durocher, chez Mme veuve L.
Hebert.

"L'ACTION SOCIALE"

QUEBEC, 15 AVRIL 1908

LE NOUVEAU CABINET

La composition du nouveau cabinet anglais ne nous apporte guère de surprises, si ce n'est peut-être dans la retraite de Lord Elgin. Le secrétaire d'Etat aux Colonies portait un nom très sympathique aux Canadiens-français, il était né chez nous et nous lui faisons donc crédit d'une valeur politique qui dépassait peut-être son utilité réelle.

La promotion de M. Lloyd George s'imposait tout autant que celle de M. Asquith. C'est un hommage à la force intellectuelle, au courage moral et à l'esprit de suite. Le nouveau chancelier de l'Echiquier n'a que quarante-cinq ans et ne doit qu'à lui-même sa rapide ascension. C'est le fils d'une pauvre femme du Pays de Galles restée veuve assez jeune et dont son fils dut, dès ses plus jeunes années, gagner la vie. La politique anglaise est encore, dans une large mesure, dominée par les influences de caste et d'argent et la troncée faite par un petit avocat comme Lloyd George est un phénomène assez rare. C'est dans l'opposition, comme adversaire de la loi Balfour sur l'instruction publique et champion de l'antimilitarisme que Lloyd George fit sa réputation. On se souvient qu'en pleine effervescence impérialiste, pendant la guerre d'Afrique, il osa dénoncer à Birmingham, le château-fort de Chamberlain, la conduite de l'ex-secrétaire aux Colonies et sa politique de conquête. Il est vrai qu'il fallut quatre cents policiers et de fortes barricades pour le protéger contre la foule, mais l'incident prouve qu'il ne manque point d'audace.

Winston Churchill, qui le remplace à la présidence du Bureau de Commerce, est un autre favori de la politique et qui paraît destiné aux plus grands succès. Mais celui-là est un noble de vieille race et il porte un nom historique. C'est un Churchill, de la famille des ducs de Marlborough, et son père était ce Randolph Churchill dont le passage dans la politique anglaise eut la rapidité et l'éclat d'un météore. Il a tout juste trente-quatre ans et il est déjà l'un des hommes les plus en vue de son pays. Soldat, conférencier, journaliste, historien, politicien, il a fait de sa vie une sorte de roman et il a déjà à son actif une couple de tours du monde. On s'est beaucoup moqué de lui, de son goût de la réclame, de sa fatuité réelle ou imaginaire, mais sa personnalité aujourd'hui s'impose.

David Lloyd-George, Churchill, Runciman, c'est la nouvelle garde libérale qui vient remplacer les sentinelles fatiguées : Campbell Bannerman, que la mort guette, Sir Henry Fowler, John Morley, dont le passage à la Chambre des Pairs marque le prélude de la retraite.

On se demande naturellement quel sera le programme du nouveau cabinet et dans quelle mesure la disparition de Sir Henry Campbell Bannerman pourra modifier l'allure de son parti.

La question nous intéresse surtout au point de vue des relations de la métropole avec ses colonies et de l'instruction publique.

M. Asquith passe pour avoir des tendances plus impérialistes que son prédécesseur ; d'un autre côté, la promotion de Lloyd-George apporte un regain d'influence à l'élément radical du parti.

Sur la question de l'instruction publique, le déplacement de M. McKenna, qui abandonne le bureau de l'Instruction pour la Marine, paraît assez symptomatique. On dit même qu'il signifierait l'abandon temporaire de la loi sur l'instruction publique dont M. McKenna était le parrain et qui risquait de soulever de très vifs débats. Les catholiques considéraient M. McKenna comme une sorte d'adversaire personnel. Après l'échec du projet Birrell, tué par la Chambre des Pairs, et le passage de son auteur au secrétariat d'Etat pour l'Irlande, M. McKenna paraît s'être attaché à tirer de la procédure administrative tout ce qu'elle pouvait contenir d'ennuyeux et de tracassier pour les catholiques. Son nouveau projet sur l'enseignement primaire ne satisfaisait ni les catholiques ni les anglicans, mais ceux-ci semblaient enclins à favoriser une sorte de compromis que les catholiques trouvaient du reste inacceptable.

Le projet de loi sur les universités irlandaises, présenté par M. Birrell et favorablement accueilli des quatre-cinquièmes de la députation, paraît au contraire, sans offrir une solution idéale, apporter aux catholiques une satisfaction réelle et leur fournir le moyen pratique d'assurer à leurs enfants, dans des conditions convenables, un enseignement supérieur égal à celui des universités protestantes. La justesse de leurs griefs était admise des chefs de tous les partis.

Quoi qu'il en soit, nos coreligionnaires sont très fermement décidés à réclamer un régime scolaire qui ne les mette point sur un pied d'infériorité à l'endroit de leurs compatriotes protestants. Leur résistance est un bel exemple de foi pratique et de fierté civique.

Omer Héroux.

UNE QUESTION POUR LES FONCTIONNAIRES

Une loi fédérale exige de ceux qui se destinent aux services de l'administration un examen de compétence sur diverses matières dont la connaissance est de rigueur dans les départements. Cette loi n'est pas encore appliquée dans toute sa rigueur à cause, surtout, du patronage politique maintenu depuis des années par les gouvernements, et qui tolère l'admission dans les services sans l'examen prescrit par la loi. Cela ne veut pas dire que les fonctionnaires ainsi choisis ne sont pas compétents, mais cela leur fait une situation d'infériorité vis-à-vis de leurs collègues qui ont répondu aux exigences de la loi. Car, il ne suffit pas, quand on a un peu d'ambition, de se caser dans un service, il faut encore songer à conquérir les différents grades qui échelonnent, par ordre d'ancienneté et de mérite, les serviteurs du pays. Et, une fois casés, les fonctionnaires qui ont subi l'examen ont plus de chance de monter que les autres.

Il est vrai que celui qui a obtenu une situation officielle par la faveur d'un ministre ou d'un député peut toujours compter sur l'influence de ce même député ou de ce même ministre pour se maintenir

saies, il est vrai, ont rendu un juste tribut d'éloges aux fonctionnaires en charge dont le plus grand nombre, disent-ils, sont compétents. Mais ils ont constaté que le patronage politique détruisait chez les fonctionnaires tout esprit d'initiative et d'émulation parce que l'avancement y dépendait encore d'une faveur ou d'une puissante amitié.

A l'heure qu'il est, on semble bien disposé, dans les cercles du gouvernement, à accepter la suggestion faite par les commissaires d'abolir absolument le patronage politique dans le choix des fonctionnaires et de ne plus s'en rapporter qu'aux résultats d'examen de concours par lesquels tout le monde devra passer. On admet, du reste, que cette mesure est de la plus élémentaire justice. En effet, on comprend qu'elle placera du coup sur un même pied d'égalité tous les enfants du pays qui verront dans les services de l'administration une carrière ouverte au plus humble pourvu qu'il réunisse les qualifications requises. Les promotions étant régies par la même règle, elles assureront au pays le bénéfice d'une émulation très louable qui portera chacun à se distinguer à son poste en vue de succès à venir.

Les points à surveiller dans ce changement, s'il se fait, seraient la formation du bureau des examinateurs et, surtout, le choix des matières exigées à l'examen. Et ceci intéresse plus particulièrement la province de Québec qui y devra sauvegarder les droits de la langue française. Tout le monde admettra que les employés civils placés à la tête des départements devraient parler les deux langues. Il en est bien de même pour tous les employés subalternes qui auront à traiter de quelque manière avec la population de langue française.

En attendant, nous voudrions faire comprendre à nos jeunes compatriotes de la province de Québec, à ceux qui se destinent aux services administratifs, qu'ils doivent, dans tous les cas, se prévaloir des examens de concours. Quand ils seront placés, ils reconnaîtront combien est reposante l'idée que le mérite personnel a pu compter pour quelque chose dans la conquête d'un poste officiel.

Un homme politique influent se plaignait, il y a quelque temps, du fait que les jeunes Canadiens-français semblaient ignorer complètement les avantages de l'examen de concours, tandis que les jeunes anglais s'empressaient d'en tirer profit. Il n'y a pas de raison pour qu'il en soit ainsi. Si nos jeunes compatriotes veulent entrer dans le service administratif, s'ils veulent être fonctionnaires, s'ils veulent tout naturellement avoir l'ambition d'être autant que possible les meilleurs fonctionnaires. Et le meilleur moyen de manifester cette ambition c'est de subir l'épreuve demandée. Ceux de nos compatriotes qui ont passé par là, et ils sont nombreux, leur diront que nous avons raison.

On se plaint, assez souvent, à mesurer la puissance d'un groupe ethnique, dans les pays comme le nôtre, au nombre de fonctionnaires qu'ils fournissent au pays. Ce raisonnement ne tient debout que si, avec le nombre, on a aussi la qualité et que cette qualité est reconnue par les textes officiels. Dans le cas contraire, le moindre changement de l'atmosphère politique peut tout bouleverser.

Au reste, nous avons déjà dit que des changements importants allaient être faits. Et nous n'avons plus qu'à résumer notre pensée dans ce conseil que nous donnons à tous ceux que cela intéresse : "Subissez vos examens !"

J.L. K.-Lafamme.

CONFERENCE AU COUVET DE "VILLA MARIA"

Une jeune fille de l'excellent Couvent des Dames de la Congrégation de "Villa Maria", Montréal, nous envoie les quelques notes suivantes :

Malgré la grande humilité de M. l'abbé Eugène Roy qui ne désire évidemment pas remplir les colonnes de "L'Action Sociale" du compte rendu de ses conférences, il me permettra cependant, ayant eu le plaisir d'assister à celle qu'il a donnée ici, de dire qu'il y a obtenu un très grand succès. M. l'abbé a dû constater par l'enthousiasme avec lequel il a été reçu, et les nombreuses marques d'approbation qu'il a soulevées, que ses éloquentes paroles, sont allées droit au cœur de ces jeunes femmes de demain, en leur parlant de leur pays et de leur religion. "Villa Maria", avec son tact habituel, avait préparé la salle de réception aux couleurs canadiennes et papales : les drapeaux de l'Eglise et de notre beau pays flottaient à la même hampe ; à la fin de la conférence le chant du grand chœur "O Canada" dans lequel les élèves avaient mis tout leur âme a servi de remerciements à M. l'abbé, pour sa chaude et éloquente parole. L'impression créée a été profonde, et

malgré que nous, pauvres élèves, de "Villa Maria" ne comptons pas beaucoup dans ce bas monde, la graine qui a été semée dans nos cœurs et dans nos âmes, portera bientôt ses fruits, car chacune, dans sa sphère respective saura propager la grande idée de "L'Action Sociale Catholique" dans le monde.

Villa Maria, 13 avril 1908.

LA RANÇON

(Suite et fin)

Chaque soir, durant les longues veillées d'hiver, Rancurel va trouver le vieux curé, son meilleur ami à cette heure. Entre deux parties de cartes on cause un peu de la "petite" que celui-ci a faite enfant de Dieu et de l'Eglise. Dans son cœur le bon vieux prêtre la canonise déjà et dans ses difficultés il lui arrive bien souvent d'appeler à son secours l'ancien "petit agneau" de son humble berceau. Le sacrifice de Marie-Louise porte ses fruits. Son père est un des plus zélés apôtres de la ligue de la tempérance. Il a déjà entraîné à sa suite presque la moitié des hommes de son village, et il dit qu'il ne veut pas mourir avant de les avoir tous enrôlés. C'est là son œuvre par excellence. Il lui consacre sa vie, son temps, son argent et tout son cœur !

Tout dernièrement le père Rancurel écrivait à la chère sœur Thérèse dans une orthographe des plus fantaisistes mais où son âme simple, bonne et naïve se révèle toute entière, la touchante lettre suivante :

Ma chère sœur,

Je viens par la présente vous apprendre une bonne nouvelle qui j'en suis certain vous fera un grand plaisir. Ce matin j'ai été élu, à l'unanimité par le conseil de la société de tempérance "président" de la dite société. Ça vous prouve qu'on est un homme qui tient ses promesses... M. l'abbé l'Evalque est venu présider la catéchisme : il a dit comme ça. "La société de la tempérance est uniquement composée d'hommes de cœur et de courage. C'est une falange d'élites qui fait honneur à la Patrie, vous, mon cher ami, par votre bonne conduite, votre sobriété, votre piété, vous avez mérité d'être nommé "général" de ce vaillant bataillon ; je vous en félicite. Ne vous arrêtez pas dans cette voie glorieuse. Enrôlez dans votre noble société de nouveaux camarades afin que vous mainteniez toujours votre premier rang parmi les ligues "de la région." Il a dit encore beaucoup de belles choses mais j'ai pas pu tout retenir, peut-être bien que ça me reviendra, alors je vous contenterai ça de vivevoix !

En partant M. l'abbé m'a saisi la main vous savez si le père Rancurel était fier ? j'en suis encore tout ému...

Depuis que j'ai brisé avec la "gouasse" qui ruinait ma santé et perdait mon âme, j'ai quasiment rajoiné et je me porte bien. Je crois que le bon Dieu et Marie-Louise doivent être contents de moi, n'est-ce pas ma sœur ? Moi aussi, je suis bien content.

J'ai bientôt vous fère une visite en attendant je me signe votre humble serviteur.

Hypolite Rancurel.

A la tombée du jour, fier et heureux, le brave père Rancurel s'en allait déposer sur la tombe de sa fille, son insigne de président...

JAPON

Après la guerre est venue la crise économique -- les grèves de 1907

La guerre avec la Russie a imposé au Japon des sacrifices financiers et des augmentations d'impôts dont la conséquence a été un renchérissement considérable de la vie. Le coût de l'existence y a plus que doublé en ces dernières années, mais les salaires n'ont augmenté que dans une proportion de 43 p. c. en moyenne.

Cette situation économique a produit un mécontentement profond dans les milieux ouvriers. Il en est résulté des grèves, souvent sanglantes. Le premier conflit éclata en avril 1907 aux charbonnages d'Hokkaido. Les grévistes mirent le feu aux bureaux de la direction et essayèrent de détruire les machines à la surface. Plusieurs attentats à la dynamite furent commis et cinq policiers furent blessés au cours de la répression.

Aux mines de cuivre d'Achiro l'agitation fut plus grave encore. Les mineurs coupèrent les fils électriques, télégraphiques et canalisations, firent sauter à la dynamite l'habitation du contre-maître, arrosèrent de pétrole et incendièrent 830 cabanes. Les 300 agents de police lancés contre les émeutiers, bientôt débordés, durent réclamer l'intervention de la troupe. Il y eut plusieurs tués.

En juin, une autre grève éclatait aux mines de cuivre de Koshi. Les dégâts dépassèrent cinq millions de francs. Au commencement de l'automne ce furent les teinturiers qui entrèrent à leur tour dans le mouvement. Les autres industries suivirent, l'une après l'autre.

Dans les usines du Japon, les femmes gagnaient autrefois un peu plus de cinquante centimes par jour, les enfants, une somme équivalente par semaine ; un ouvrier habile parvenait à un salaire de 1 franc 30 par jour. Ce bon marché de la main d'œuvre permettait aux exportateurs japonais de lutter avec succès contre la concurrence étrangère sur les marchés des deux mondes. La hausse

TERREAU & RACINE

FONDEURS ET MARCHANDS DE POELE ET DE FERRONNERIES

196-208, RUE ST-PAUL, QUÉBEC.

TÉLÉPHONE 1369

IMPOSSIBLE

De donner ici une description technique et complète du "HAPPY THOUGHT". Ce serait une lecture trop intéressante pour les lecteurs. Toutefois les moyens employés pour faire un Range parfait ne sont pas aussi intéressants pour l'acheteur, que le fait même de cette perfection. Nous sommes prêts à prouver par toute épreuve possible que le "HAPPY THOUGHT" fera plus d'ouvrage qu'aucun autre, de meilleur ouvrage, avec moins de combustible, moins de temps et d'une manière plus satisfaisante.

Allez voir le meilleur vendeur de poêles que vous connaissez. Bien certainement il doit en avoir dans son magasin.



Toujours populaire avec les dames qui savent apprécier un poêle parfait. Fait la meilleure cuisine de famille.

Nous faisons une spécialité de la vente des poêles, mais nous tenons un assortiment de toutes marchandises, qui sont comprises sous les indications de ferronneries et de quincailleries. Tels que tuyau de fer, et pièces d'ajustement. Fonte émaillée. Tuyau de fonte pour drainage. Appareils complets pour chambres de bains. Fournaies à eau chaude et à air chaud. Coutellerie, ferblanterie, glacières. Nous nous occupons aussi de la fabrication de toutes sortes d'objets en fonte.

TAPISSERIES

Decorations Murales

DE TOUT GENRE..

Marier & Tremblay

Peintres-Décorateurs et Bordons

Coin des rues Desfossés et du Pont, - QUÉBEC.

Bureau d'Informations pour Coëlettes

WILFRID BARRAS, Prop.

LUNDI, LE 6 AVRIL

Je demande à tous mes abonnés de vouloir bien me donner par téléphone ou par maille la liste complète des Capitaines qu'ils ont besoin, et cela si possible au commencement de la semaine.

Tel. 3013

No 15, BELL'S LANE

BASSE-VILLE, QUÉBEC

(C'est-à-dire à la même place que l'année dernière)

VIS-A-VIS LA CHAMBRE DE COMMERCE

ARTHUR PAQUET

Manufacturier de Bijouteries 67 RUE ST-JOSEPH

... ST-ROCH, QUÉBEC ...

SPECIALITÉS

Jones, Bagues, Chaînes, Loquets, Gravures, Argenteries, Dorures, etc

LES GYMNASTES DE LA S. G. ST-D. AU MANÈGE

Le 23 avril, au manège militaire, grande séance de gymnastique, à 8 h 30 p. m. Notre peuple s'intéresse de plus en plus à la culture physique. C'est dans le but de développer encore le mouvement dans ce sens que les membres de la société St-Damase donneront une exhibition publique.

On sera admis sur présentation de cartes dont le nombre sera limité pour éviter l'encombrement. On pourra se les procurer dans quelques dépôts, sur simple demande, l'entrée étant gratuite.

La fanfare du 9e Regt " Voltigeurs de Québec " exécutera le programme musical.

Qu'on se le rappelle, ce sera le 23 avril au Manège Militaire.

Les détails du programme seront publiés dans quelques jours. La présence du 9e Regt. augmentera encore l'intérêt et attirera un grand nombre de leurs amis.

WILLIAM CARRIER & FILS

NEGOCIANTS EN GROS

Farine, Grains et Foin,

ET

Grains et Graines de Semence

Spécialité : Farine à Boulanger

250 Citations et échantillons envoyées sur demande. Satisfaction garantie.

WILLIAM CARRIER & FILS

108, rue Dalhousie, Québec

Boite Postale, 9. Tel. 852 et 1678

J. de S. BOSSÉ

REPRÉSENTANT :

Dominion Bridge Co. Ltd.
Canadian Iron & Foundry Co. Ltd.
The James Robertson Co. Ltd.
The Magnesia Mfg. & Trading Co. & etc. de Londres, Eng.

Tuyaux à gaz, aqueduc, traverces et supports en acier et en fonte.

Ascenseurs, moteurs et générateurs à vapeur et à l'électricité. Matériaux de construction.

111, COTE DE LA MONTAGNE

QUÉBEC, P. Q.

Boite Postale, No 20. Tel. 3082

ELIE RICHARD

INGÉNIEUR-MÉCANICIEN

522, rue St-Valier

TELEPHONE 3115

Ouvrages neufs et réparations de toutes sortes dans

Les Engins de Marine et stationnaires, Pompes, Élévateurs, Machines à Bois, de Cordonniers, etc

Ouvrages exécutés avec soin et promptitude et satisfaction garantie.

Aif. Leclerc & Cie

PHARMACIENS

Prix de Compétition sur tous les achats

7575 ST-JOSEPH AU COMPTANT

243 RUE ST-JOSEPH ST-ROCH, QUÉBEC

Tabac Naturel a Fumer 5 le paquet

F. SIMARD & CIE

142 RUE SAINT-JOSEPH, QUEBEC

Chapeaux pour Pâques

C'est cette semaine que des milliers de personnes qui ont attendu jusqu'à aujourd'hui pour voir les dernières idées de la mode parisienne feront leur choix pour leur nouveau chapeau de Pâques.

Nous sommes prêts à répondre à cette grande demande, avec un immense assortiment de modes de tous genres, depuis le plus modeste chapeau jusqu'au plus élégant et le plus original.

Nous vous conseillons de ne pas placer une commande aussi importante avant d'avoir vu vous-mêmes les nouveautés que nous offrons.

GANTS

LE CACHET DE VOTRE TOILETTE DE PAQUES

Quelque soit le gant que les meilleurs manufacturiers du monde puissent produire, nous les avons dans une vaste collection de nuances et de styles, et nous sommes prêts à vous laisser faire votre choix parmi les célèbres marques Dents, Rouillons et Fournes, lesquelles sont sans rivaux, sur le rapport du fini, des cuirs et de l'élégance. Les prix varient de \$1.00 à \$3.75

POUR VOS CHAUSSURES DE PAQUES

Nos chaussures renferment toutes les qualités que vous cherchez en achetant vos chaussures, et vous les trouverez en les achetant ici. Chaussures pour dames et messieurs dans une si grande quantité de style, cuirs, et formes qu'il nous semble impossible que vous ne puissiez pas faire un choix particulièrement si vous considérez les bas prix :

Chaussures valant \$4.00 et \$5.00 Pour \$2.98 et \$3.88

NOUVELLES CEINTURES POUR DAMES

Les clients nous disent que notre assortiment de ceintures sur passe tout en qu'on offre à Québec actuellement.

Nous attirons tout spécialement votre attention sur nos : Magnifiques Ceintures en Cuir depuis \$3.00 à \$5.50 en Soie depuis \$1.00 à \$3.50 élastiques avec rivets d'acier \$3.00 à \$18.00

F. SIMARD & CIE

142 RUE SAINT-JOSEPH, QUEBEC

LES UNIONS OUVRIÈRES

CONFÉRENCE DE M. J.-E. PRINCE, AVOCAT

Le rapport O'Donoghue. Quelques aveux. Le Congrès national des Métiers et du Travail. Ses revendications. Le congrès de Vancouver. Ce qu'il demandait. L'Association des Manufacturiers. La loi sur l'arbitrage.

Ce n'est pas tout. A ce congrès, paraît le rapport d'un conseil parlementaire. Ce conseil est un officier spécial, un avocat, sans doute, chargé de surveiller la législation touchant les intérêts ouvriers. Le mandat a été confié à M. J. G. O'Donoghue durant le parlement qui vient de s'écouler. Son rapport, étudié d'abord en séance secrète, traite des sujets suivants :

Salaires des employés du chemin de fer Intercolonial, projet de loi du travail des étrangers, projet concernant les pensions de retraite, d'assurance dans les chemins de fer, propriété publique, difficultés ouvrières encore relativement aux chemins de fer, inspection des bateaux à vapeur, les sauvages de Cowichan, l'immigration, l'amendement à la loi des élections de la Puissance, la sûreté des navires, les certificats des capitaines et des seconds, le Grand-Tronc-Pacifique et les règlements hygiéniques, l'amendement à la loi des matelets, à celle des employés publics en dehors du service, à l'étiquette de l'union, à l'amendement au Code criminel, aux faux rapports induisant les travailleurs étrangers à venir chez nous. Le conseil mentionne encore la commission du tarif créée par le gouvernement fédéral. Il recommande les candidatures ouvrières au Parlement, — en sympathie avec le Congrès, naturellement. — Chose qui au premier abord peut paraître curieuse sinon anormale, si l'on considère les intentions congressistes, c'est que pendant que la suggestion touchant des candidats à la représentation parlementaire est adoptée, celle concernant des représentants du travail au Sénat est repoussée. Mais l'on verra plus loin que les unions ouvrières sont défavorables à l'existence même du Sénat. J'ai mentionné en passant que l'Association des manufacturiers Canadiens avait refusé de donner des renseignements au bureau du travail d'Ontario.

Le Congrès conseille au gouvernement de passer une loi pour les obliger, simplement. L'on peut encore assez bien juger de l'importance d'un tel congrès, si l'on remarque que le nombre d'unions qui lui sont affiliées, s'élève, en 1965, à près de 400 et que le nombre de leurs membres dépasse 22.000.

Ce rapport parle par lui-même. Il indique les intérêts vitaux qui agitent aujourd'hui le monde du travail non seulement ici mais dans tous les pays du globe, à propos du Sénat, auquel on paraît en vouloir beaucoup, une proposition avait été faite recommandant d'amender la constitution du Parlement fédéral aux fins de le ren-

Ce n'est pas tout. Le Congrès demande encore à l'Exécutif d'Ontario, quoi ? L'abolition des terres à ferme. Je regrette de ne pas saisir la portée d'une telle mesure. On ne dit pas pourquoi. Y a-t-il eu délibération là-dessus, secrète ou non, je ne sais ?

A l'Exécutif de Québec, voici ce qu'on demande : livres gratuits et uniformes pour les écoles de la Province ; la formation de partis ouvriers, en politique bien entendu.

Le Congrès se déclare sympathique à la Législation de notre Province qui "fait payer des impôts aux institutions religieuses, lesquelles viennent, dit-il, en concurrence avec les établissements payant des taxes." Cela est tout à fait intéressant.

Une autre mérite aussi d'être notée et c'est celle par laquelle le Congrès a réitéré sa loyauté au Congrès des métiers britanniques qui, à sa convention, tenue récemment, a fortement appuyé la lutte contre la politique de M. Chamberlain. "C'est évidemment celle relative au tarif." "Les unionistes canadiens, dit la résolution, croient qu'une injustice faite aux classes ouvrières de la mère patrie, est un coup porté aux classes ouvrières du Canada et que plus tard, elle ajoutera au fardeau porté par la classe ouvrière canadienne déjà surchargée." Déjà surchargée !

Tout cela, je crois se passe de commentaires. Je m'arrête ici pour vous donner quelques noms sortis de l'urne électorale du Congrès pour l'année 1965-1966 qui va commencer.

Président : A. Verville de Montréal, réélu par acclamation.

Québec : Vice président, Gustave Franco, de Montréal.

Georges Lévesque, de Québec.

Frank Paquette, de Montréal.

Alex. Mitchell, de Montréal.

LE CONGRES NATIONAL

Six jours auparavant, savoir le 12 septembre 1965, une autre association portant aussi le nom de Congrès : "Le Congrès national des métiers et du travail du Canada" tenait une session à Montréal. Ce congrès comptait trois ans d'existence. Il est, celui-là, composé en majorité de Canadiens français.

RESOLUTIONS ADOPTÉES

Agences de placement. — Prière au Gouvernement de défendre les réclamations trompeuses des agents au sujet de l'appel aux étrangers émigrants; Ce congrès appuiera tout effort dans la vue de faire donner gratuitement l'enseignement technique afin qu'en puissent aisément profiter les ouvriers; Demande de tarif de douane, 25 p. c. d'élévation sur la chaussure américaine.

Loi de conciliation. — Proteste contre la formation d'un tribunal provincial d'arbitrage. Il demande le rappel de la loi. Accuse le Gouvernement de partialité pour avoir refusé de nommer la personne choisie par les ouvriers.

Approbation des efforts faits pour supprimer tout travail non nécessaire le dimanche.

S'oppose à la loi actuelle sur l'immigration. Demande l'élévation des droits de douane sur les marchandises étrangères particulièrement sur la chaussure américaine.

LE CONGRES DE MONTREAL

"Le Congrès des Métiers du Travail du Canada, 22e convention, 17 sept. 1966, à Victoria C.B.

92 délégués ayant droit à des sièges et 25 comme représentants 12 métiers et conseils du travail et 66 comme représentants de 60 unions ouvrières, avec un délégué fraternel de l'American Federation of Labor."

Montréal est la seule ville de la Providence qui figure parmi la délégation avec 4 représentants.

RAPPORT DU COMITE EXECUTIF

Malgré les succès, dans les relations ouvrières internationales, il reste encore beaucoup à faire, dit le rapport.

L'Enseignement technique : Que le Congrès et la Canadian Manufacturers Association s'entendent pour que le gouvernement fédéral prenne lui-même l'initiative.

Le Sénat : L'on réitère les déclarations antérieures à savoir que le Sénat doit être aboli. L'on a approuvé les demandes relatives à l'invitation faite aux représentants du parti du travail en Angleterre d'assister aux délibérations du Congrès.

L'immigration des Japonais et des Hindous en Canada, plus particulièrement dans la C.B. est condamnée par le Comité et l'on recommande également la prohibition de l'immigration Chinoise.

Pour Québec. — Le rapport dit que M. Verville ayant été élu dans le comté de Maisonneuve, le succès engage les membres de l'Association à mettre de l'avant une autre candidature ouvrière dans le comté de Ste-Marie.

En février dernier, dit le rapport, le comité s'est abouché avec le gouvernement local et lui a soumis les résolutions suivantes, je les résume : Elles ont leur importance.

Mesures contre la tuberculose, voeu en faveur de l'uniformité des

livres, proposition déjà soumise au Bureau de l'Éducation à Montréal.

La question de la taxe sur les institutions religieuses, dit le rapport, n'a pas encore eu de solution. Il appert qu'au N.B. la condition des organisations ouvrières n'est pas satisfaisante; dans deux difficultés ouvrières, les grévistes n'ont pas réussi. L'on se plaint ensuite de l'apathie des unions internationales.

Le rapport du solliciteur parlementaire "signale qu'à diverses périodes de la dite session, des questions de la plus haute importance pour les organisations ouvrières ont occupé l'attention du parlement."

Le rapport traite aussi des questions suivantes, entr'autres de la déportation des aubains, des écoles techniques, des sociétés industrielles et coopératives, de la réforme du Sénat, de l'immigration et de la propriété publique.

Nombre des unions agitées : 448. Membres, 27.667.

Bordereau de paie hebdomadaire. — Une résolution est passée approuvant toute législation qui forcera toute corporation ou employeurs d'ouvriers de payer à la semaine et non autrement qu'en espèces ayant cours, ce qui va directement contre le principe de la liberté des conventions.

La Journée de Shevres. — Des résolutions demandant avec instance une loi, au fédéral et au local, pour ce qu'ils appellent "mettre en force solutions demandant avec instance la journée de 8 heures" quand il s'agit de travaux de constructions de navires appartenant à l'Etat et d'autres travaux publics.

En politique. — Sept résolutions à ce sujet sont passées. Il faut des candidats ouvriers ! On appelle cela un "effort indépendant", oubliant que pour mettre de côté les deux partis classiques, ou autres de côté, on en crée un nouveau de toutes pièces.

L'indépendance politique. — Dans notre langage parlementaire, à nous, c'est l'état de celui ou de ceux qui affectent de se mettre en dehors ou au-dessus de tous les partis, sans faire attention peut-être qu'ils sont déjà un parti que celui de n'en pas avoir et de tous le plus faible, le plus stérile, parce qu'isolé. Si je comprends bien toutefois ce qu'on veut dire par parti ouvrier indépendant, ce que l'on désire, c'est un groupe d'hommes, aussi nombreux que possible, capables de promouvoir et de défendre l'intérêt du travail dans la législation et jusqu'à tout est bien. Là où l'exagération, l'abus commencent, cependant, ce serait dans la prétention, par exemple que le devoir d'un député est tout entier contenu dans la sphère du travail, dans l'idée qu'un parti ouvrier quelconque peut, à lui seul, former un parti politique. Il n'y a et il ne saurait y avoir de parti politique dans le bon sens du mot, que dans un organisme représentatif de tous les intérêts du pays. Le travail, pour être compréhensif dans la sphère économique est loin de renfermer à lui seul l'idée nationale. Mais continuons.

Parmi les résolutions, il s'en trouve une, la candidature ouvrière de M. Ainer de Montréal, qui est recommandée. Le Congrès prie l'American Federation of Labor — nous la connaissons déjà — "de faire tout en son pouvoir pour former une seule union de toutes les organisations ouvrières en existence au Canada et aux États-Unis."

Il en existe une qui dépasse peut-être en un sens toutes les autres. C'est celle qui demande que "tous les projets d'armement prennent fin, et que les forces militaires actuelles soient graduellement licenciées, le mode d'arbitrage international devant être substitué en son lieu et place." Ce sont les termes mêmes de la résolution :

Il en est passé une, enfin "contre la nomination de certain homme public au poste de lieutenant-gouverneur de la C.B., l'hon. James Duns-muir."

M. Verville, député est de nouveau réélu président du Congrès.

LE CONGRES DE ST-JEAN

"The National Trade and Labour Congress of Canada, quatrième convention annuelle, le 12 septembre 1966 à St-John N.B."

Il y a, à ce Congrès, 55 délégués représentant 34 unions nationales ; 112 ont le droit d'assister à ces délibérations.

Ce "National Trade and Labour" se compose à l'heure qu'il est de 50 organisations dont le nombre des membres atteint un chiffre dépassant 200.000.

Le rapport du comité exécutif, pour la Province de Québec, signale que, dans le cours de l'an passé (1965), plusieurs unions nouvelles se sont unies à l'Union Nationale :

telles que la "Leather Workers' Union", l' "Union des Mechanical Engineers", les employés de tramways électriques, tous de cette ville.

les "Ship laborers and longshoremen", du district de Lévis, lesquelles précédemment faisaient partie de l' "American Federation of Labor".

"Le rapport fait mention de la solidarité des ouvriers de Québec."

"Depuis la dernière réunion, y est-il dit, les ouvriers avaient pu faire élire à la Législature le Dr C.-E. Côté, leur premier président, M. Omer Brunet, échec de la Cité."

Parmi les résolutions adoptées, il en est de bonnes auxquelles il faut applaudir, telles que celles qui ont trait à l'hygiène et à la sûreté du travail, à l'immigration, au travail des enfants dans les fabriques, etc.

La suivante prête beaucoup à discussion : "Que le gouvernement soit prié d'adopter et de mettre en force l'uniformité des livres dans les écoles et que ces livres soient distribués gratuitement aux écoles."

Une autre, assez singulière, décrète : "Que les inspecteurs de fabriques devraient être tenus de visiter les établissements industriels, au moins une fois tous les 6 mois, et tenus — ce doit être la loi — de prendre leurs renseignements des employés, non pas des patrons."

L'amélioration de notre système d'éducation forme aussi partie des vœux exprimés par le Congrès. Il y a là des aspirations louables, qui ne sont pas toutefois, précises, ce qui est grand dommage.

Une résolution demande la journée de 8 heures. Une autre prie le gouvernement de la Puissance d'accorder un "boni" fondé sur le tonnage sorti des chantiers de navires du pays. Mais, si je ne me trompe, c'est ce que fait le gouvernement depuis longtemps. Il n'y a, je crois, qu'à consulter le "Census" du Canada de chaque année. Il se peut, cependant, que la somme dépensée soit insignifiante.

Un vote de félicitation est pris en faveur du "Labour party de la Grande-Bretagne" pour le succès qu'il a remporté aux élections générales.

Les élections de l'année 1966-67, donnent le résultat suivant pour la Province :

Vice-présidents : L. C. Laroche, Québec.

Gilbert Leclerc, Montréal.

Eldège Gauthier, Montréal.

J.-P. Simard, Québec.

L'ASSOCIATION DES MANUFACTURIERS CANADIENS

XXXVe Convention annuelle

Les 17, 18 et 19 sept., à Winnipeg Deux cent cinquante délégués des différentes parties du Canada assistent au banquet que donne l'Association.

On peut mesurer l'importance de cette société.

Le président, M. Ballantyne, signale dans son discours, plusieurs faits intéressants, entre autres celui que "les salaires des ouvriers ordinaires sont de 82 pour cent plus élevés au Canada qu'en Angleterre; ceux des contre-maitres de 70 pour cent, ceux des enfants de 95 pour cent, ceux des machinistes de 64 pour cent, ceux des charpentiers de 49 pour cent. Il termine son discours en souhaitant plus étroits les rapports interprovinciaux dans le Dominion et du reste de l'Empire "par de mutuelles concessions faites dans un but libéral et salutaire." L'on aimerait savoir un peu la nature et l'étendue de telles concessions. Cette association compte environ 2000 membres. Ontario en comptent 1200 pour sa part, Québec 600 environ.

"Dans l'opinion du "Comité du tarif" un peu plus de protection serait désirable, car le meilleur temps pour le remaniement d'un tarif c'est, dit-il, aux heures de prospérité pour un pays."

Le rapport du "Comité de renseignement avec le commerce étranger"

démontre combien ces associations se tiennent au courant des affaires de commerce par tout le pays et dans le monde en général. Il signalera, par exemple, le fait que 436 établissements étrangers ont demandé des renseignements concernant les marchandises canadiennes et qu'on a communiqué à ce sujet avec 1655 membres de l'Association. Il touchera aux expositions de la Nouvelle-Zélande, au traité de commerce avec le Japon, au système des poids et mesures et à l'adoption du système décimal au pays. Il parlera du service direct par paquebots avec certaines contrées lointaines comme Trinidad. Il recommandera l'établissement d'un bureau à Londres, pour les transactions de l'Association et autres fins générales d'affaires.

A cette session, le Congrès se déclare "en faveur du maintien de la part du Canada avec l'Angleterre d'un droit de préférence seulement vis-à-vis des marchandises entrant en Canada, venant directement du pays de leur origine, dans le but d'ouvrir des ports de commerce." Le Congrès, enfin, réaffirme le vœu qu'il a déjà exprimé concernant l'enseignement technique.

L'ASSOCIATION FORESTIERE

J'aurais voulu voir parler un peu de la Convention de l'Association forestière du Canada, à Vancouver; mais cette association en est plutôt une de bienfaisance. Les membres n'en ont pas moins les vues les plus patriotiques et les plus larges. C'est l'une des associations libres les plus méritantes du pays.

Je ne veux pas terminer sans porter un regard sur les agissements de 1967, tels que le Département du Travail nous les fait connaître.

C'est grâce à l'intervention des unions ouvrières que le sous-ministre du travail, M. Mackenzie King a été député en Angleterre pour s'entendre avec les autorités au sujet de l'immigration. J'ai mentionné en commençant la résolution du Congrès des métiers et du travail du Canada à ce sujet. Cet envoi eut lieu après une lettre du 27 août 1966 de M. Draper, secrétaire trésorier du Congrès. Le 21 de décembre suivant, le gouvernement impérial amanda l'acte de la Marine marchande dans le sens de la législation demandée.

En janvier 1967, le gouvernement en conformité aussi de vœux exprimés par les associations ouvrières, créait un fonds de prévoyance pour les employés de l'International, tel que la charte du G. T. en possède une pour les siens depuis si longtemps.

Je ne puis que mentionner en passant la "Loi des enquêtes en matière de différends industriels, 1967". Outre que ce sujet ne touche qu'indirectement celui qui m'occupe en ce

moment, nous nous attendons qu'une circonstance prochaine nous permette d'en entendre parler plus au long et bien plus pertinemment que je ne saurais le faire.

(A suivre)

Le Parc des Batailles

Madame Montefiore Joseph, trésorière des Dames auxiliaires de l'Association des Champs de Batailles, accuse réception des souscriptions ci-dessous et en remercie les donateurs :

Montant déjà perçu. . . \$745.70

Collecté par Madame Geo. Tessier chez les employés civils \$104.50. Société Symphonique de Québec \$25.00.

Collecté par Madame Fages, des employés chez P. Garneau Limité \$16.00.

Collecté par Madame L. A. Tasche-reau des membres de la Police :

\$2.00 chacun. — Chef Trudel, sous-chef Walsh et détective Thos Walsh.

50 cts chacun. — Détective E. Defoy, contrôleur P. Ferland, sergent O. Jalbert et F. Bussières.

30 cts : Sergent Ed. Chabot.

25 cts chacun : Sergents Sam Murray, J. Kerwin, D. Lacasse, Ths. Kell, M. M. Burke, G. Grenier, Chs. Tremblay, Ths. Ryan, L. N. Bolduc, P. Letarte, N. Auelair, Chs. Longchamps, Aph. Marcoux, O. Bouffard, Wm. McAneney, D. Bussières; constables E. Beaulieu, J. Vidossievich, O. Landry, J. Bresnahan, J. Maranda, J. Drouin, A. Murphy, G. Fréchette, John Power, P. Couture, Théo. Trudel, J. A. Vallée, P. Sullivan, J. Coleman, Alf. Boucher, A. Thérien, E. St-Laurent, Ed. Goulet, Art. Paquet, Robt. Hunter, F.-X. Caouette, Ls. Bérubé, Ed. Power, J. B. Guérard Edm. Bélanger, Chs. Charland, Alph. Rousseau, Chs. Copeman, P. Lafrance, P. I. Caouette, J. P. Clark, Wm. Watt, J. Lainé, L. Couture, P. Welman, J. Dubuc, Mich. Doyle, L. B. Verret, O. Gingras, J. Verret, O. Paré, Eug. Jobin, Geo. Brown, R. Canty, J. Dassylva, A. Mercier, J. Poulin, O. Thibault, H. Rrolet, Onés. Côté, Alex. Gagnon, Ths. Scallan, Frs. Létourneau, Art. Plante, L. Lacasse, Alex. McPaul, Alf. Simard, M. Gingras, Jos. Mallard.

Total : \$27.05.

Grand total à ce jour. . . \$918.25

GAIN DE CAUSE

Ottawa, 14.—Service spécial.—La Cour Supérieure a rendu jugement dans la cause de Samuel Maklansky contre la Ottawa Street Railway Co. Le plaignant avait pris cette poursuite à la suite d'un accident qui lui était survenu sur le tramway conduisant à Britannia, dans le cours du mois d'août dernier. La cour lui a accordé une somme de \$1,938 au lieu des \$5,000 qu'il demandait.

LA CAISSE D'ECONOMIE DE NOTRE-DAME DE QUEBEC

BANQUE D'ÉPARGNES

Haute-Ville (Bureau-Chef) 21 rue St-Jean, en face de la Côte du Palais :
St-Roch 73, rue Saint-Joseph
St-Sauveur 801, rue Saint-Valier
St-Jean-Baptiste Coin des rues Clairs-Fontaines et Saint-Jean
Basse-Ville Coin Côte Lamontagne et rue Saint-Pierre
Lévis 105, rue Commerciale.

Les Succursales de St-Roch, St-Sauveur et St-Jean-Baptiste sont ouvertes tous les samedis et lundis, le soir, de 7 hrs à 8.30 hrs.

Intérêt accordé du jour même du dépôt et sur la balance de chaque jour

Diplôme d'Honneur à M. G. de Muller pour vin de Messe



SACRI PALAZZI APOSTOLICI

La Santità di Nostro Signore P.P. Pio B.

colando date un attestato di Sua Santità Pontificia costituzione

al Signor Giuseppe de Muller Agiologo di Vini in Canagora di

Sanquarone degnato di concedergli il titolo di

Tornitore di Sua Santità

sar fornito d'innanzi) sulle targhe lo stemma della medesima

Santità Sua

Dal Vaticano li 11 Maggio 1967

Il Cardinale Rufinello dei S.S. A.A. & C.

JULES BAILLARGEON

MARCHAND DE VINS

64, RUE SAINT-PIERRE, - - - QUÉBEC.

TÉLÉPHONE 929

Tabac Naturel
à Fumer
5 le paquet

IROQUOIS

AU RAYON DE L'OPTIQUE

Notre opticien Mr. E. J. P. Massicotte, vous fera gratis l'examen de la vue. Venez le voir dès aujourd'hui.

LA COMPAGNIE PAQUET

DIVISION DU DÉTAIL
157, RUE SAINT-JOSEPH — QUEBEC

NOUVEAUTÉ

Le rayon de la musique vous offre "Waltz Dream", série de valses du New Comic Opera, jeudi à 25c

Vente à Bon Marché de Pâques

Assortiment Exquis d'Articles de Coton pour Dames

A PRIX SPECIAUX POUR CETTE VENTE



Vous verrez en ce moment dans une de nos vitrines un splendide étalage de nouveaux articles pour le cou à l'occasion des Fêtes de Pâques, tels que collets de chiffon et dentelle, écharpes en soie et crepe de Chine. Notre acheteur est fier de son choix et franchement nous croyons qu'il a raison, car jamais nous n'avons eu quelque chose pour égaler ces beaux effets. C'est sans exception aucune le plus grand assortiment d'articles de cou pour dames que l'on ait vu à Québec. Ne manquez pas d'examiner ces belles marchandises dans nos vitrines avant d'entrer au magasin. Puis n'oubliez pas d'en lire les descriptions qui suivent.

ECHARPES EN CREPE DE CHINE

Magnifiques écharpes en crepe de Chine, pour dames, de couleur ivoire, bouts fantaisie, de dessins et coloris exquis Dresden; prix de vente de Pâques..... \$1.50, \$2.00, \$2.25, \$3.50, \$4.00, \$4.50, \$7.50.

EXTRA SPECIAL A 25c

Jolis collets de soie, pour dames collets de dentelle et à jolis effets de soie et dentelle combinées, ce lot comprend aussi quelques collets de toile brodée, blancs et de couleurs, votre choix à..... 25c

COLLETS DE CHIFFON

Un splendide assortiment de dentelle et soie, de même que jolis, de couleur blanche, et garnis de coloris délicats, choix immense au prix de vente de Pâques..... 50c à \$3.00

LIS DE PAQUES

Lis artificiels, 19 pouces de haut, pour décorations d'églises et résidences, valeur toute spéciale à notre prix régulier 55c pièce; prix de vente de Pâques..... 34c

COUVREPIEDS

Couvrepiéds de couleurs, bleus et blancs, rouges et blancs, or vieux et blancs, grandeur 72 x 88 et 82 x 94 pouces, prix régulier \$1.75 et \$2.25; prix de vente de Pâques..... \$1.35 et \$1.65

TAIES D'OREILLER

Taies d'oreiller en coton anglais blanchi, grandeur 20 x 35 pouces, ourlet uni de 2 pouces, 600 à vendre jeudi au prix de vente de Pâques..... 17c

DEUX SPÉCIALITÉS de BAS

Celles qui cherchent des bas pour Pâques trouveront que ces articles sont bien ce qu'elles désirent. La qualité en est très bonne et les prix sont d'un attrait spécial. Ce n'est pas souvent que l'on peut avoir des effets d'aussi bonne valeur à pareils prix.

BAS DE CACHEMIRE

Bas noirs en cachemire uni, pour dames, points 84, 9, 94 et 10, broderie de soie, de couleurs variées, prix régulier 35c la paire; prix de vente de Pâques, la paire 25c ou 3 paires pour..... 65c

BAS DE COTON

Bas noirs en gaze de coton, pour dames, points 84, 9, 94 et 10, valeur toute spéciale à notre prix régulier 35c la paire; prix de vente de Pâques..... 25c ou 3 paires pour 65c



SACS A MAIN

de \$1.00 pour 69c

Sacs à main en cuir noir, pour dames, dernière nouveauté, portefeuilles et porte-monnaie à l'intérieur, monture en acier oxydé, prix régulier \$1.00; prix de vente de Pâques..... 69c

SACS A MAIN

de \$1.00 pour 59c

Seulement 24 sacs à main, pour dames, portefeuilles et porte-monnaie à l'intérieur, valeur toute spéciale à notre prix régulier \$1.00; prix de vente de Pâques..... 59c

SACS A MAIN

de \$1.75 pour 98c

Magnifiques sacs à main, en cuir noir, pour dames, de genre nouveau attrayant, monture dorée ou de cuir, prix régulier \$1.75; prix de vente de Pâques, jeudi seulement..... 98c

BLOCS-NOTES

Notre ligne spéciale de blocs-notes, fin toile, grandeur 5 x 8 pouces, papier non réglé, seulement 20 dans le lot, prix régulier 20c pièce; prix de vente de Pâques..... 3 pour 23c

BLOCS-NOTES "IDEAL"

200 blocs-notes, marque célèbre "Ideal", papier blanc, non réglé, grandeur 5 x 8 pouces, prix régulier 10c pièce; prix de vente de Pâques..... 3 pour 21c

BLOCS-NOTES EN PAPIER DE TOILE

Grands blocs-notes, "Spécial de Paquet", beau papier toile, grandeur 10 1/2 x 6 1/2, prix régulier 25c pièce; prix de vente de Pâques..... 15c

PAPIER EN BOITES

150 boîtes de papier à lettres, contenant 25 feuilles et 25 enveloppes, belle qualité de papier blanc, prix régulier 12c la boîte; prix de vente de Pâques..... 7c

PAPIER EN BOITES

50 boîtes de papier blanc, contenant 25 feuilles et 25 enveloppes, valeur extra à notre prix régulier 40c la boîte; prix de vente de Pâques..... 29c

PAPIER EN BOITES

25 boîtes de beau papier toile blanc, contenant 25 feuilles et 25 enveloppes, une occasion à notre prix régulier 30c la boîte; prix de vente de Pâques..... 16c



Jolis Parapluies en Soie Gloria, pour Hommes, valant \$1.75 pour \$1.45

Messieurs, voici un article à bon marché qui vous permettra de rester secs ces temps de pluie qui marquent la fin de l'hiver. Ces parapluies sont couverts de belle soie épaisse Gloria, noire, poignée fantaisie et étui de même tissu. Il n'y a nul doute qu'à notre prix régulier \$1.75, vous avouerez que c'est un splendide bon marché que personne ne devrait manquer. Rappelez-vous que le prix régulier en est \$1.75 et de valait être au moins \$2.00; prix de vente de Pâques..... \$1.45

TROIS SPÉCIALITÉS EN MEUBLES

Le rayon des meubles vous offre les trois attraites spéciaux suivants dans le seul but de vous induire à venir examiner notre magnifique étalage comprenant trois étages de la partie neuve de notre magasin. Si vous attendez de la visite pour le temps de Pâques, il vous serait sage de ne pas manquer cette belle occasion de vous procurer des meubles à bonnes conditions.

SOFA de \$34.50 pour \$30.00

Sofa ajustable, en beau chêne, finior, couvert en riche vérona, prix régulier \$34.50; prix de vente de Pâques..... \$30.00

AMEUBLEMENT DE CHAMBRE A COUCHER

Ameublement de chambre à coucher, 3 places, bois dur, fini chêne impérial, grande glace découpée, valeur spéciale au prix régulier \$35.00; prix de vente de Pâques..... \$31.00

AMEUBLEMENT DE CHAMBRE A COUCHER

Ameublement de chambre à coucher, bois dur de bonne qualité, fini chêne impérial, glace découpée et biseautée au bureau, prix régulier \$23.90; prix de vente de Pâques..... \$19.50

LE COURRIER DE LA PROVINCE

Comte de Ragot

STE-HELENE

Grande crue des eaux sur les bords de la rivière Chibouette. Celle-ci s'est débarrassée de son barrage du moulin Dufault et n'a pas eu assez d'espace encore pour livrer passage à l'onde pressée. Une bonne inondation s'est produite au loin dans la vallée. Comme ce n'est pas la première année que la région souffre de ce malencontreux débordement, on parle assez sérieusement de l'élargissement du lit de ce cours d'eau.

—Notre curé a été absent quelques jours, pour la prédication d'un concours pascal à Acton.

Comte de Kamouraska

STE-HELENE

Quelques familles de cette paroisse qui étaient allées passer quelques années aux Etats-Unis, sont de retour avec le printemps. Entre autres, nous remarquons celles de MM. Hormidas Godreault et de François Ouellet. On annonce que plusieurs autres familles nous reviendront aussi avant les semences. Il serait à souhaiter que le trop grand nombre de familles absentes, reviennent continuer la culture de leur terre. Les terres de ces familles sont en général, bien mal cultivées, par ceux qui les ont louées et par conséquent perdent vite leur valeur.

—M. Augustin Labrie a vendu sa propriété, dans le cinquième rang, à ses deux voisins, Jean Theriault et Georges Landry; puis il a acheté dans le troisième rang les propriétés de Mme Vve Laurent Bossé pour le prix de \$4,200.

—Le 12 avril, M. Napoléon Morneau, marchand, a fait baptiser son premier enfant, qui a reçu au baptême les noms de Joseph, Gérard, Napoléon. Le parrain a été M. Napoléon Ennis, aïeul maternel de l'enfant, et la marraine Mme Soter Thiboutot.

Comte de Lévis

ST-JOSEPH DE LEVIS

Les élèves de notre collège commercial, après s'être organisés en compagnie militaire et clubs gymnastiques, n'ont pas voulu négliger le côté intellectuel de leur éducation. Aussi se sont-ils mis à l'œuvre pour ce noble but, et il en est résulté la fondation du cercle "St-Joseph".

Il y a déjà quelque temps les membres du nouveau cercle, au nombre d'une trentaine, s'étaient choisis des chefs. Et l'on peut ajouter qu'ils ont eu la main heureuse, car ceux qu'ils ont appelés à former le comité de direction, sont au tout point dignes de marcher à la tête de leurs confrères. Ces messieurs sont : Wilfrid Dumont, président; Alphonse Pouliot, vice-président et Hilaire Couture, secrétaire.

Dimanche dernier, le 12 avril, le Cercle St-Joseph avait sa première séance régulière. Le président Dumont dans son discours d'ouverture a résumé ainsi les avantages qu'on attend du cercle : "S'exercer au maniement de la parole et de la plume par le travail personnel et par l'étude, en vue des luttes de l'avenir".

Souhaitons aux jeunes travailleurs, persévérance et succès.

—Au couvent des Dames de Jésus-Marie, on attend d'une heure à l'autre la mort de la Révérende Soeur Claire qui souffre cruellement mais avec résignation, depuis environ deux mois. Ce sera la troisième victime dans ce couvent depuis le commencement de l'année.

On se rappelle qu'il y a à peine un mois, c'était la distinguée supérieure de cette institution que la mort enlevait après quelques jours seulement de maladie.

—M. l'abbé Pafard, qui a été fortement éprouvé par le rhumatisme et la grippe se remet peu à peu. Il peut même, quoique avec encore un peu de difficulté, se rendre à l'église pour y célébrer la sainte messe.

Comte de Maskinonge

MASKINONGE

Grâce à l'extrême obligeance de Monsieur le chanoine J. F. Béland, curé, qui veut bien l'annoncer au prône, et au dévouement du secrétaire de cette municipalité, qui se charge avec plaisir de prendre les signatures, bon nombre de citoyens de cette paroisse se sont empressés, après la messe paroissiale, dimanche, le 12 courant d'apposer leur signature sur la requête demandant au gouvernement fédéral, d'obliger par une loi, les compagnies de chemin de fer, etc., etc., à employer la langue française aussi bien que la langue anglaise dans leurs communications avec le public de cette province de Québec. L'initiative de ce pétitionnement a été prise par l'Association de la Jeunesse Catholique. Nous continuerons de faire signer cette requête aux offices de cette semaine et le jour de Pâques.

Nul doute que la très grande majorité des paroissiens se feront un devoir de signer.

—Afin de promouvoir les intérêts des cultivateurs de cette paroisse et améliorer nos troupeaux de vaches laitières, les directeurs du cercle agricole de cette paroisse, ont, avec l'allocation du gouvernement, acheté trois magnifiques taureaux reproducteurs de M. Gustave Langlois, Ferme Stadacona, Cap Rouge, Québec. Ces animaux enregistrés, sont de pure race Ayshire.

—Jusqu'à ce jour la température n'a pas été très favorable à la fabrication du sucre d'érable. Les érablières ont peu coulé et conséquemment la quantité de sucre nouveau faite jusqu'à présent est peu considérable.

—M. Amable Gaucher-Lemire, frère de MM. David et Edouard Gaucher-Lemire, marchands de cette paroisse, est parti d'hier soir, le 12 pour Vancouver, où il va s'établir. Etant très habile dans l'orfèvrerie, ayant fait d'abord son apprentissage à Louiseville et suivi les cours théoriques et pratiques d'une école d'orfèvrerie de Toronto, M. Gaucher fera certainement son chemin dans cette province.

—Nous sommes heureux d'annoncer que notre concitoyen M. François Déziel, qui a été si gravement malade, a pris beaucoup de mieux; il est maintenant hors de danger.

—On nous informe aussi que M. Octave Valois, rentier, retenu à sa chambre durant plusieurs mois, est en pleine voie de convalescence.

—Mlle Marguerite Marchand, fille de M. J. I. M. Marchand, maître de poste, élève des Ursulines des Trois-Rivières, qui a été gravement malade, il y a quelque temps, est mieux.

—M. Honoré Lemire, riche cultivateur et commerçant a acheté la propriété de M. Onésime Vertefeuille et s'en vient résider dans le village.

—L'exode des gens de la campagne vers les villes se continue ici. Déjà, depuis une couple d'années plusieurs familles, tant des concessions que du village sont parties pour Montréal, Trois-Rivières, Shawinigan Falls, Grand'Mère, plusieurs autres familles paraissent, nous quitteront prochainement, pour les villes. Nous n'avons aucune industrie dans notre paroisse de Maskinonge pour retenir nos gens, ils sont forcés de partir pour tenter fortune ailleurs.

—M. Honoré Lemire, riche cultivateur et commerçant a acheté la propriété de M. Onésime Vertefeuille et s'en vient résider dans le village.

—L'exode des gens de la campagne vers les villes se continue ici. Déjà, depuis une couple d'années plusieurs familles, tant des concessions que du village sont parties pour Montréal, Trois-Rivières, Shawinigan Falls, Grand'Mère, plusieurs autres familles paraissent, nous quitteront prochainement, pour les villes. Nous n'avons aucune industrie dans notre paroisse de Maskinonge pour retenir nos gens, ils sont forcés de partir pour tenter fortune ailleurs.

—M. Honoré Lemire, riche cultivateur et commerçant a acheté la propriété de M. Onésime Vertefeuille et s'en vient résider dans le village.

—L'exode des gens de la campagne vers les villes se continue ici. Déjà, depuis une couple d'années plusieurs familles, tant des concessions que du village sont parties pour Montréal, Trois-Rivières, Shawinigan Falls, Grand'Mère, plusieurs autres familles paraissent, nous quitteront prochainement, pour les villes. Nous n'avons aucune industrie dans notre paroisse de Maskinonge pour retenir nos gens, ils sont forcés de partir pour tenter fortune ailleurs.

—M. Honoré Lemire, riche cultivateur et commerçant a acheté la propriété de M. Onésime Vertefeuille et s'en vient résider dans le village.

—L'exode des gens de la campagne vers les villes se continue ici. Déjà, depuis une couple d'années plusieurs familles, tant des concessions que du village sont parties pour Montréal, Trois-Rivières, Shawinigan Falls, Grand'Mère, plusieurs autres familles paraissent, nous quitteront prochainement, pour les villes. Nous n'avons aucune industrie dans notre paroisse de Maskinonge pour retenir nos gens, ils sont forcés de partir pour tenter fortune ailleurs.

—M. Honoré Lemire, riche cultivateur et commerçant a acheté la propriété de M. Onésime Vertefeuille et s'en vient résider dans le village.

—L'exode des gens de la campagne vers les villes se continue ici. Déjà, depuis une couple d'années plusieurs familles, tant des concessions que du village sont parties pour Montréal, Trois-Rivières, Shawinigan Falls, Grand'Mère, plusieurs autres familles paraissent, nous quitteront prochainement, pour les villes. Nous n'avons aucune industrie dans notre paroisse de Maskinonge pour retenir nos gens, ils sont forcés de partir pour tenter fortune ailleurs.

—M. Honoré Lemire, riche cultivateur et commerçant a acheté la propriété de M. Onésime Vertefeuille et s'en vient résider dans le village.

—L'exode des gens de la campagne vers les villes se continue ici. Déjà, depuis une couple d'années plusieurs familles, tant des concessions que du village sont parties pour Montréal, Trois-Rivières, Shawinigan Falls, Grand'Mère, plusieurs autres familles paraissent, nous quitteront prochainement, pour les villes. Nous n'avons aucune industrie dans notre paroisse de Maskinonge pour retenir nos gens, ils sont forcés de partir pour tenter fortune ailleurs.

—M. Honoré Lemire, riche cultivateur et commerçant a acheté la propriété de M. Onésime Vertefeuille et s'en vient résider dans le village.

—L'exode des gens de la campagne vers les villes se continue ici. Déjà, depuis une couple d'années plusieurs familles, tant des concessions que du village sont parties pour Montréal, Trois-Rivières, Shawinigan Falls, Grand'Mère, plusieurs autres familles paraissent, nous quitteront prochainement, pour les villes. Nous n'avons aucune industrie dans notre paroisse de Maskinonge pour retenir nos gens, ils sont forcés de partir pour tenter fortune ailleurs.

—M. Honoré Lemire, riche cultivateur et commerçant a acheté la propriété de M. Onésime Vertefeuille et s'en vient résider dans le village.

—L'exode des gens de la campagne vers les villes se continue ici. Déjà, depuis une couple d'années plusieurs familles, tant des concessions que du village sont parties pour Montréal, Trois-Rivières, Shawinigan Falls, Grand'Mère, plusieurs autres familles paraissent, nous quitteront prochainement, pour les villes. Nous n'avons aucune industrie dans notre paroisse de Maskinonge pour retenir nos gens, ils sont forcés de partir pour tenter fortune ailleurs.

—M. Honoré Lemire, riche cultivateur et commerçant a acheté la propriété de M. Onésime Vertefeuille et s'en vient résider dans le village.

—L'exode des gens de la campagne vers les villes se continue ici. Déjà, depuis une couple d'années plusieurs familles, tant des concessions que du village sont parties pour Montréal, Trois-Rivières, Shawinigan Falls, Grand'Mère, plusieurs autres familles paraissent, nous quitteront prochainement, pour les villes. Nous n'avons aucune industrie dans notre paroisse de Maskinonge pour retenir nos gens, ils sont forcés de partir pour tenter fortune ailleurs.

—M. Honoré Lemire, riche cultivateur et commerçant a acheté la propriété de M. Onésime Vertefeuille et s'en vient résider dans le village.

—L'exode des gens de la campagne vers les villes se continue ici. Déjà, depuis une couple d'années plusieurs familles, tant des concessions que du village sont parties pour Montréal, Trois-Rivières, Shawinigan Falls, Grand'Mère, plusieurs autres familles paraissent, nous quitteront prochainement, pour les villes. Nous n'avons aucune industrie dans notre paroisse de Maskinonge pour retenir nos gens, ils sont forcés de partir pour tenter fortune ailleurs.

—M. Honoré Lemire, riche cultivateur et commerçant a acheté la propriété de M. Onésime Vertefeuille et s'en vient résider dans le village.

—L'exode des gens de la campagne vers les villes se continue ici. Déjà, depuis une couple d'années plusieurs familles, tant des concessions que du village sont parties pour Montréal, Trois-Rivières, Shawinigan Falls, Grand'Mère, plusieurs autres familles paraissent, nous quitteront prochainement, pour les villes. Nous n'avons aucune industrie dans notre paroisse de Maskinonge pour retenir nos gens, ils sont forcés de partir pour tenter fortune ailleurs.

—M. Honoré Lemire, riche cultivateur et commerçant a acheté la propriété de M. Onésime Vertefeuille et s'en vient résider dans le village.

—L'exode des gens de la campagne vers les villes se continue ici. Déjà, depuis une couple d'années plusieurs familles, tant des concessions que du village sont parties pour Montréal, Trois-Rivières, Shawinigan Falls, Grand'Mère, plusieurs autres familles paraissent, nous quitteront prochainement, pour les villes. Nous n'avons aucune industrie dans notre paroisse de Maskinonge pour retenir nos gens, ils sont forcés de partir pour tenter fortune ailleurs.

—M. Honoré Lemire, riche cultivateur et commerçant a acheté la propriété de M. Onésime Vertefeuille et s'en vient résider dans le village.

—L'exode des gens de la campagne vers les villes se continue ici. Déjà, depuis une couple d'années plusieurs familles, tant des concessions que du village sont parties pour Montréal, Trois-Rivières, Shawinigan Falls, Grand'Mère, plusieurs autres familles paraissent, nous quitteront prochainement, pour les villes. Nous n'avons aucune industrie dans notre paroisse de Maskinonge pour retenir nos gens, ils sont forcés de partir pour tenter fortune ailleurs.

—M. Honoré Lemire, riche cultivateur et commerçant a acheté la propriété de M. Onésime Vertefeuille et s'en vient résider dans le village.

—L'exode des gens de la campagne vers les villes se continue ici. Déjà, depuis une couple d'années plusieurs familles, tant des concessions que du village sont parties pour Montréal, Trois-Rivières, Shawinigan Falls, Grand'Mère, plusieurs autres familles paraissent, nous quitteront prochainement, pour les villes. Nous n'avons aucune industrie dans notre paroisse de Maskinonge pour retenir nos gens, ils sont forcés de partir pour tenter fortune ailleurs.

—M. Honoré Lemire, riche cultivateur et commerçant a acheté la propriété de M. Onésime Vertefeuille et s'en vient résider dans le village.

—L'exode des gens de la campagne vers les villes se continue ici. Déjà, depuis une couple d'années plusieurs familles, tant des concessions que du village sont parties pour Montréal, Trois-Rivières, Shawinigan Falls, Grand'Mère, plusieurs autres familles paraissent, nous quitteront prochainement, pour les villes. Nous n'avons aucune industrie dans notre paroisse de Maskinonge pour retenir nos gens, ils sont forcés de partir pour tenter fortune ailleurs.

—M. Honoré Lemire, riche cultivateur et commerçant a acheté la propriété de M. Onésime Vertefeuille et s'en vient résider dans le village.

—L'exode des gens de la campagne vers les villes se continue ici. Déjà, depuis une couple d'années plusieurs familles, tant des concessions que du village sont parties pour Montréal, Trois-Rivières, Shawinigan Falls, Grand'Mère, plusieurs autres familles paraissent, nous quitteront prochainement, pour les villes. Nous n'avons aucune industrie dans notre paroisse de Maskinonge pour retenir nos gens, ils sont forcés de partir pour tenter fortune ailleurs.

—M. Honoré Lemire, riche cultivateur et commerçant a acheté la propriété de M. Onésime Vertefeuille et s'en vient résider dans le village.

—L'exode des gens de la campagne vers les villes se continue ici. Déjà, depuis une couple d'années plusieurs familles, tant des concessions que du village sont parties pour Montréal, Trois-Rivières, Shawinigan Falls, Grand'Mère, plusieurs autres familles paraissent, nous quitteront prochainement, pour les villes. Nous n'avons aucune industrie dans notre paroisse de Maskinonge pour retenir nos gens, ils sont forcés de partir pour tenter fortune ailleurs.

qu'un seul client. Celui-ci ne voit point son voisin, et il attend son tour pour être servi. Point de désordre, il est seul. Il sort par la même voie et la tranquillité règne dans cet hôtel.

—N'est-ce pas que vous devriez autoriser de pareils hôtels ?

Le pauvre curé paraissait avoir hâte que tel discours fut fini; car il en avait entendu bien d'autres de ce genre. Regardant son interlocuteur avec pitié :

—Monsieur, chez nous, les hôtels dont vous parlez sont des étables, vos compartiments en sont les cases, vos clients les animaux, votre hôtelier le garçon d'écurie.

"Bill du Lac Noir !" cria aussitôt une voix.

Comté de Nicolet

ST-PIERRE LES BECQUETS

L'élection du syndicat de la beurrierie-fromagerie vient d'avoir lieu; en voici le résultat : Président, M. David Verville; Directeurs, MM. Pierre Mercier, Arthur Demers, Aurèle Saint-Onge et Nérée Tousignant. Beurrierie et fromagerie : M. Alphonse Bergeron. Depuis plusieurs jours déjà, toutes nos fabriques de beurre et de fromage sont en opération et l'année d'annonce bonne ici pour l'industrie laitière.

—L'Union Saint-Joseph, société d'assurance mutuelle, est fortement encouragée ici, elle possède une cour régulière et compte plusieurs membres. Le résultat de la dernière élection est comme suit : Aumônier, Rév. P. A. Gouin, ptre-curé; Médicaire examinateur, M. le Dr Carignan; Président et Conseiller Législatif, M. E. L. Dion; 1er vice-président, M. Adèle Baril; 2e vice-président, M. Adèle Baril; secrétaire, M. Arthur Houle; trésorier, M. Hector Poisson; receveur et substitut, M. J. A. Beauchemin; visiteur des malades, MM. Alphonse Fournier et Lorenzo Dion; censeurs, MM. Octave Carignan, Donat Bellisle et Adélaïde Auger; commissaire-ordonnateur, M. Arthur Poisson.

—Une pétition, chargée d'une foule de noms des citoyens de cette paroisse, sera envoyée cette semaine à la Chambre fédérale dans le but d'obtenir une loi obligeant les compagnies de chemins de fer, télégraphe, téléphone, etc., à se servir des deux langues française et anglaise dans notre province, au moins.

—M. Joseph Fournier et sa famille nous sont revenus des Etats-Unis. —Naissance : Le 12 du courant, Mme Jos. Dubuc, une fille qui a reçu au baptême les noms de Marie-Victoire-Cécile. Parrain : M. Philippe Baril, de Ste-Sophie de Lévis; Marraine : Mlle Corinne Beaudet, de cette paroisse.

—M. Joseph Fournier et sa famille nous sont revenus des Etats-Unis. —Naissance : Le 12 du courant, Mme Jos. Dubuc, une fille qui a reçu au baptême les noms de Marie-Victoire-Cécile. Parrain : M. Philippe Baril, de Ste-Sophie de Lévis; Marraine : Mlle Corinne Beaudet, de cette paroisse.

—M. Joseph Fournier et sa famille nous sont revenus des Etats-Unis. —Naissance : Le 12 du courant, Mme Jos. Dubuc, une fille qui a reçu au baptême les noms de Marie-Victoire-Cécile. Parrain : M. Philippe Baril, de Ste-Sophie de Lévis; Marraine : Mlle Corinne Beaudet, de cette paroisse.

—M. Joseph Fournier et sa famille nous sont revenus des Etats-Unis. —Naissance : Le 12 du courant, Mme Jos. Dubuc, une fille qui a reçu au baptême les noms de Marie-Victoire-Cécile. Parrain : M. Philippe Baril, de Ste-Sophie de Lévis; Marraine : Mlle Corinne Beaudet, de cette paroisse.

—M. Joseph Fournier et sa famille nous sont revenus des Etats-Unis. —Naissance : Le 12 du courant, Mme Jos. Dubuc, une fille qui a reçu au baptême les noms de Marie-Victoire-Cécile. Parrain : M. Philippe Baril, de Ste-Sophie de Lévis; Marraine : Mlle Corinne Beaudet, de cette paroisse.

—M. Joseph Fournier et sa famille nous sont revenus des Etats-Unis. —Naissance : Le 12 du courant, Mme Jos. Dubuc, une fille qui a reçu au baptême les noms de Marie-Victoire-Cécile. Parrain : M. Philippe Baril, de Ste-Sophie de Lévis; Marraine : Mlle Corinne Beaudet, de cette paroisse.

—M. Joseph Fournier et sa famille nous sont revenus des Etats-Unis. —Naissance : Le 12 du courant, Mme Jos. Dubuc, une fille qui a reçu au baptême les noms de Marie-Victoire-Cécile. Parrain : M. Philippe Baril, de Ste-Sophie de Lévis; Marraine : Mlle Corinne Beaudet, de cette paroisse.

—M. Joseph Fournier et sa famille nous sont revenus des Etats-Unis. —Naissance : Le 12 du courant, Mme Jos. Dubuc, une fille qui a reçu au baptême les noms de Marie-Victoire-Cécile. Parrain : M. Philippe Baril, de Ste-Sophie de Lévis; Marraine : Mlle Corinne Beaudet, de cette paroisse.

—M. Joseph Fournier et sa famille nous sont revenus des Etats-Unis. —Naissance : Le 12 du courant, Mme Jos. Dubuc, une fille qui a reçu au baptême les noms de Marie-Victoire-Cécile. Parrain : M. Philippe Baril, de Ste-Sophie de Lévis; Marraine : Mlle Corinne Beaudet, de cette paroisse.

—M. Joseph Fournier et sa famille nous sont revenus des Etats-Unis. —Naissance : Le 12 du courant, Mme Jos. Dubuc, une fille qui a reçu au baptême les noms de Marie-Victoire-Cécile. Parrain : M. Philippe Baril, de Ste-Sophie de Lévis; Marraine : Mlle Corinne Beaudet, de cette paroisse.

—M. Joseph Fournier et sa famille nous sont revenus des Etats-Unis. —Naissance : Le 12 du courant, Mme Jos. Dubuc, une fille qui a reçu au baptême les noms de Marie-Victoire-Cécile

SOMMAIRE

1er PAGE.—Séance intéressante au Palais législatif.—Au Parlement fédéral.—Ambulance en panne.—Nouvelles diverses.

2e PAGE.—Notes religieuses.—Au Mont Saint-Louis.—Interpellations.—A St-Hyacinthe.—Courrier des villes.—La Bourse.—Maritimes.

3e PAGE.—Chez nos gens.—Pour le français.—Courrier de Ville-Marie.

4e PAGE.—Le nouveau cabinet : Omer Lévesque.—Une question pour les fonctionnaires : J. L. K.-La flamme.—Conférence à Villa-Marie.—La Rançon.—Japon.

5e PAGE.—Les Unions ouvrières : J. S. Prince.

6e PAGE.—Le Courrier de la Province.

7e PAGE.—Le Sport.—Jean Christophe.

8e PAGE.—Caucus ministériel.—Condamnation de M. Barthe.—Explosion.—Nouvelles de Lévis.—Mort subite.—Faits divers.

LES SAINTS

DEMAIN

Saint Patrice, évêque d'Avranche. 1889.

Saint Druon, patron des bergers. 1189.

Le Bienheureux Benoît-Joseph-Labre. 1783.

BULLETIN METEOROLOGIQUE

PRONOSTICS des prochaines vingt quatre heures pour le district de Québec : Ondées locales, généralement beau et plus froid.

LA RANÇON

On trouvera en quatrième page la dernière partie de la "Rançon", la jolie nouvelle de Rose de Provence.

VENDREDI-SAINT

L' "Action Sociale" ne paraîtra point le Vendredi-Saint.

Nous prions nos abonnés et particulièrement nos clients d'annonces de prendre note de ce fait.

LE JEUDI SAINT

Le soir, veille de sa mort, Jésus rassemble ses disciples, dans la grande salle du Cénacle. Tous sont présents, même le perfide Judas qui garde son affreux secret. Le repas est triste. Jésus pour qui les coeurs n'ont rien de caché pense au traître et renouvelle ses tentatives pour le sauver. Mais en vain. Le malheureux reste insensible, et tantôt, soulevé de sa présence les divins mystères qui se préparent.

Jésus avait dit devant tout un peuple : "Le pain que je donnerai, c'est ma chair pour la vie du monde". Le moment est venu de réaliser cette merveille de la charité pour nous. Après avoir lavé les pieds de ses disciples, il prend du pain, il élève les yeux au ciel, bénit ce pain, le rompt, le distribue à ses apôtres en leur disant : "Prenez et mangez : ceci est mon corps".

Ensuite, comme ce divin mystère n'est pas seulement le plus auguste des sacrements, mais qu'il est encore un sacrifice véritable, qui demande l'effusion du sang, Jésus prend la coupe, et, transformant en son propre sang le vin dont elle est remplie, il la passe à ses disciples et il leur dit : "Buvez en tous, car c'est le sang de la nouvelle alliance qui sera répandu pour vous".

Voilà en peu de mots les circonstances augustes de la Cène, dont l'Eglise, chaque année, célèbre l'anniversaire. La messe du Jeudi-Saint est une des plus solennelles de l'année. Tout le deuil a disparu. Les ornements sont blancs. Cependant, plusieurs rites extraordinaires annoncent que l'Eglise ne fait que suspendre un moment ses douleurs. Le prêtre entonne l'hymne angélique : "Gloria in excelsis Deo" ! Les cloches retentissent en joyeuses volées, puis elles deviennent silencieuses. Quand le prêtre élève l'Hostie Sainte et la calice, leur voix mélodieuse ne l'annoncera pas à l'extérieur. En ce jour le prêtre consacre deux hosties, il en consomme une et il réserve l'autre. Il la place dans un calice soigneusement enveloppé. Vendredi il n'y aura plus de messe. Sous le coup des impressions douloureuses du Calvaire, l'Eglise n'ose renouveler cette immolation à l'autel et se contente de participer au sacrifice de la veille. Ce rite s'appelle la Messe des Présanctifiés parce que le prêtre n'y consacre pas mais consomme seulement l'Hostie consacrée le jour précédent.

La piété catholique a trouvé le moyen de transformer en triomphe pour l'auguste Eucharistie ces instants où l'Hostie Sainte semble devenue inaccessible à notre indignité. Elle prépare dans chaque temple un reposoir somptueux. C'est là qu'après la messe du Jeudi-Saint le prêtre transportera le corps de Jésus. Et les fidèles viendront l'y assiéger de leurs vœux et de leurs adorations. Et de tous les points du monde catholique un concert de prières vives et plus affectueuses qu'en tout autre temps de l'année, se dirigera vers Jésus comme une heureuse compensation des outrages qu'il recut en ces mêmes heures de la part des Juifs. Près de ce tombeau anticipé se réuniront et les âmes

CHAMP DE TIR

Nos miliciens font des exercices de tir à la carabine, presque tous les soirs, au Manège militaire.

Le champs de tir en miniature installé dans le manège militaire est fort achalandé. Les officiers des régiments de la ville font entraîner leurs hommes à tirer de la carabine et les résultats obtenus sont d'excellents préparatifs et feront faire de grands progrès à ceux qui iront tirer au camp de Lévis durant l'été. Un bon nombre de citoyens ont fait de la pratique en cet endroit durant le cours de l'hiver, et le sergent Hagena qui est en charge de cette cible, a fait faire de très grands progrès à ceux qui sont allés pratiquer.

Parmi les cadets, les Q. M. R. C. ont fait de bons exercices. Les garçons du High School sous la conduite du sergent Vaughan promettent de faire d'excellents tireurs et pendant deux jours de concours de très jolis prix ont été gagnés par les plus adroits. Les premières cibles qui avaient été passablement endommagées ont été remplacées par des cibles en acier qui donnent bien plus de satisfaction.

PELERINAGE FRANCISCAIN AU CAP DE LA MADELEINE

Les Fraternités du Saint-Sacrement du Tiers-Ordre de St-François, feront leur pèlerinage annuel au Cap de la Madeleine, cette année, le premier dimanche de juin. Les Révérends Pères Franciscains accompagneront, comme d'habitude les pèlerins.

Les détails seront publiés plus tard.

FEU M. LAWRENCE PRICE

La nouvelle est parvenue en ville venant de Montréal et annonçant la mort de M. Lawrence Price, survenue hier. M. Price a succombé aux blessures qu'il avait reçues à Sudbury. Après l'accident il avait été transporté à l'Hôpital Général. Ce jeune homme dont la brillante carrière vient d'être interrompue d'une manière si soudaine avait un très grand nombre d'amis et était généralement estimé de tous ceux qui le connaissaient.

LE CAREME S'EN VA !

A partir de jeudi matin, chaque jambon acheté à l'ÉPICERIE MYRAND & POULIOT, 70 rue de la Couronne, donnera droit à un tirage. Les heureux gagnants pourront se faire remettre l'argent qu'ils auront payé pour ce jambon, en présentant le numéro qu'ils auront reçu en même temps que le jambon.

Les numéros gagnants seront annoncés sur les journaux le 27 avril.

A QUI LE JAMBON ?

P. S.—Nos prix sont les plus bas du marché.

NOUVEAU CLUB

Les préparatifs pour l'érection d'une nouvelle maison pour le Yacht Club marchent grand train. Elle sera construite sur les quais de la Douane, à la place de l'ancienne maison qui sera démolie.

ACCIDENT SERIEUX

M. Jérôme Ryan, descendant sur la rue Champlain et employé par les Commissaires du Port a été la victime d'un sérieux accident hier au Bassin Louise. Il s'est fait prendre le bout des quatre doigts de la main droite dans une machine qui lui a horriblement mutilés. Le Dr Thibault, procura les premiers soins au blessé qui fut transporté à l'Hôpital-Dieu où l'on jugea nécessaire de faire l'amputation.

NOTES PERSONNELLES

M. le maire de Montréal, M. Payette, M. H. Laporte, ancien maire, M. F. Bisailon, C. R., sont au Château Frontenac.

M. Lissant Beardmore, le chanteur canadien, de Toronto, est descendu au Frontenac.

M. J. B. Laliberté, président de la commission du Havre, partira pour l'Europe, vendredi prochain.

M. Hormisdas Payette, de l'avenue Laporte, Montréal, était de passage à Québec, hier soir.

UN EVENEMENT

La maison F. Simard, de St-Roch, crée une véritable sensation dans le commerce de la nouveauté à l'occasion du Temps de Pâques. Nous invitons tout spécialement nos lecteurs à lire avec attention l'annonce que nous publions dans une autre page.

MESDAMES

Si vous désirez avoir une jolie machine pour Pâques, adressez-vous à nous, notre choix est grand.

MARCEAU & CIE

155, rue St-Joseph.

ferveurs en qui Jésus vit déjà, et les pêcheurs convertis par la grâce, déjà en voie de réconciliation.

A Rome, la Station est dans la basilique de Latran. La grandeur de ce jour, la réconciliation des Pénitents, la consécration du Christ ne demandent pas moins que cette métropole de la ville et du monde. De nos jours cependant, la fonction papale a lieu au palais du Vatican. La bénédiction apostolique est donnée à la "loggia" de la basilique de St-Pierre.

EXPLOSION

Deux jeunes gens sont affreusement mutilés par suite d'une explosion dans un tunnel à La Tuque.

Un pénible accident dont les suites auraient pu être plus graves encore s'est produit hier matin à La Tuque, au "Camp de Henninger". Un canadien de Sandy Bay du nom de Achille Côté âgé de 19 ans et un français, Auguste Caseault, 28 ans de Mordernac, France, ont failli perdre la vie. Ils étaient occupés à percer un tunnel pour le Transcontinental et c'est en voulant se servir de dynamite que l'explosion eut lieu. Côté a eu deux doigts et le pouce de la main droite emportés ainsi que le poignet gauche déchiré. Son compagnon Caseault a le nez cassé et le menton arraché, de plus l'on craint fort qu'il perde la vue. Arrivés hier soir par le train du Québec et Lac St-Jean, ils ont été transportés immédiatement à l'Hôtel-Dieu où bien que souffrants, ils paraissent avoir pris déjà un peu de mieux.

DECEDE A L'ETRANGER

Les autorités de la police ont reçu une lettre de M. Philippe Angéhart de Marquette, Michigan, annonçant que lundi dernier un nommé Louis L'Espérance a été tué dans un accident de chemin de fer. On croit qu'il a laissé un frère et une sœur qui demeurent à Québec, et la lettre demandée de les avertir.

VOLEUR PRECOCE

La police s'est adressée hier à un des directeurs d'une société importante de Québec pour l'aider à découvrir la retraite d'un jeune garçon à qui on avait confié un chèque de \$100 piastres pour le faire changer et qui n'a pas été revu depuis. Le détective Tom Walsh fut averti et bientôt après il fut sur la piste du jeune homme qui devra s'expliquer en cour de Police.

MONTREAL VAINQUEUR

Holyoke, 15.—Service spécial.—Le club de base-ball Montréal a battu le club local, hier après-midi, par 7 points à 1. Le jeu des vainqueurs a été superbe.

NOTES SOCIALES

Madame Philippine Roy est partie pour Montréal, cet après-midi. Madame Roy ne reviendra au Palais législatif que mardi ou mercredi de la semaine prochaine.

RESERVE INDIENNE

Ottawa, 15.—Service spécial.—Au sujet d'une requête faite par un certain nombre de propriétaires, pour demander au gouvernement de concéder en lots une certaine partie de la réserve des Indiens de Maniwaki, M. N. Pagé, garde-chasse, pour le comté d'Ottawa, a déclaré hier qu'il avait averti le Département de l'Intérieur, qui devra nommer un commissaire pour s'enquérir du désir des Indiens dans la matière. On prétend que ces derniers sont en faveur de la vente mais le département désire s'assurer si ces prétentions sont réellement valables, avant de prendre des procédures à cet effet.

MORT SUBITE

Une dépêche de Ste-Hénédine nous annonce la mort subite de M. François Fortier, régisseur du comté de Dorchester, arrivée ce matin. Le défunt laisse une veuve et un fils pour pleurer sa perte. Son fils, comptable aux bureaux de la compagnie d'assurance Sun Life, en cette ville, a été mandé en toute hâte, un message lui annonçant que son père était dangereusement malade. Il ne savait pas encore la triste nouvelle quand nous lui avons téléphoné, ce matin, pour plus amples informations.

EN DESACCORD

Toronto, 14.—La "Dominion Steel Co" et la "Dominion Coal Co" n'ont pu en venir à une entente. M. J. H. Plummer, président de la première a appelé son entrevue avec M. James Ross, de la seconde, "Un essai de commencement".

SON EXCELLENCE LORD GREY

Washington, 14.—Le comte Grey, gouverneur général du Canada, accompagné de Lady Grey et du capitaine Newcomb, aide de camp est arrivé ici aujourd'hui. Les distingués visiteurs seront les hôtes de l'ambassadeur d'Angleterre durant plusieurs jours. M. et Mme Roosevelt offriront à Lord Grey et Lady Grey ainsi qu'à M. Bryce, l'ambassadeur et à Mme Bryce, un lunch à la Maison Blanche demain.

CE SOIR

Chez les Zouaves : Exercices de peloton.

Houasse du Travail : Fraternité des Tailleurs de cuir. Union nationale des Peintres. Succursale Saint-Sauveur de l'Union nationale des Artisans. Fraternité nationale des Tanneurs. Croix-rouge et Mégaliers.

Salle Patolne : Union des manoeuvres.

Salle de l'Union St-Joseph : Assemblée de la Cour 97 de la C. M. B. de la basilique de St-Pierre.

HUARD-BARTHE

Le rédacteur de la "Vigie" est condamné à payer \$800 de dommages à l'échevin Huard.

Le procès en libelle intenté à M. Urie Barthe par l'échevin Huard s'est terminé, hier, par un verdict accordant \$800 de dommages au demandeur. On se rappelle que la poursuite avait été motivée par un article publié dans la "Vigie" en décembre 1906. La cause a soulevé un intérêt considérable.

Hier après midi, M. Aleyr Tascheau, avocat du demandeur, a fait l'exposé de la cause aux jurés. Il a parlé avec calme et mesure, mais aussi avec un sentiment de conviction profonde qui trahissait une forte émotion contenue.

L'hon. juge Lemieux a qualifié sévèrement la conduite du défendeur. Il a démontré par le résumé des témoignages entendus que l'article publié dans la "Vigie" était libelleux à sa face même, qu'il était absolument infundable en fait comme en droit, qu'il avait été inspiré par une malice évidente et qu'il était absolument étranger à l'intérêt public.

Les jurés se sont ensuite retirés pour délibérer, et à 6.30 heures, ils ont répondu comme suit aux questions qui leur étaient posées.

Définition des faits pour le jury soumise aux parties et acceptée par elles :

1. Le 8 décembre 1906, le défendeur était-il rédacteur du journal "La Vigie", publié à Québec ? Oui, unanimement.

2. Le défendeur a-t-il écrit et publié, le 8 décembre 1906, dans le journal "La Vigie", un article intitulé : "UN COUP DROIT" ? Oui, unanimement.

3. Le nommé Huard, mentionné dans le dit article, est-il le demandeur ? Oui, unanimement.

4. Le dit article était-il justifié ? Non, unanimement.

5. A-t-il été provoqué par des discours du demandeur lui-même, ou par des écrits inspirés, préparés ou approuvés par le demandeur et publiés avec son consentement dans certains journaux de Québec ? Non, unanimement.

Le dit article est-il substantiellement vrai ? Non, unanimement.

7. A-t-il été publié dans l'intérêt public et au sujet de questions qui intéressaient le public de Québec ? Non, unanimement.

8. Le dit article, dans le cas qu'il soit injustifiable et faux, et qu'il n'aurait pas été publié dans l'intérêt public, était-il malicieux ? Oui, unanimement.

9. Le dit article a-t-il causé des dommages au demandeur, et pour quel montant ? Oui, unanimement.

Neuf jurés évaluent les dommages à \$800 ; deux, à \$1,500, et un, à \$400.

Le reste au juge à décider sur les frais encourus.

COUR CRIMINELLE

Sa Seigneurie le juge Blanchet a renvoyé la motion demandant que la liste des jurés soit annulée parce que les raisons apportées à l'appui de cette motion n'étaient pas suffisantes. Ces jurés ont été nommés pour le procès Rochette qui commencera mardi matin.

Un interprète chinois de Montréal a été assermenté.

La cour s'ajourne à 3 heures cet après-midi.

COUR DE POLICE

En cour de police, ce matin, un jeune homme de Beauport a été condamné à fournir un cautionnement pour garantir qu'il gardera la paix pendant un an.

LA NAVIGATION

La navigation devient de jour en jour plus active.

Ce matin une nouvelle goélette "La Florida", venant de la Malbaie, commandée par le capitaine Achille Gagnon, faisait son apparition dans le port. D'autres sont attendues de jour en jour.

La glace dans le bassin Louise fond rapidement. Il est même dangereux de s'y aventurer, car l'on s'attend d'un moment à l'autre à la voir se briser. L'opinion des navigateurs est que la fin de la semaine, tous les bateaux qui sont retenus prisonniers par la glace pourront sortir librement du bassin.

Le pont de l'île est cassé à plusieurs endroits et dans quelques jours il n'en restera à peine que le souvenir.

Nouvelle société

On nous informe que M. Mercier, de Lévis, libraire et ancien propriétaire du "Quotidien", a formé une société commerciale avec MM. Dosty et Dery, de Québec, et qu'ils feront affaires ensemble sous la raison de "Mercier, Dosty et Dery". L'intention des nouveaux associés serait de monter à Lévis une librairie de première classe.

LE FEU ET LES MITES

Faites asser vos fourrages contre le feu et les mites chez Omer Bolduc & Cie, marchand de fourrage, 35 Rue Dorchester. Aussi l'on fait les réparations et les teintures.

Téléphone 2607.

OMER BOLDUC & CIE, 35, Rue Dorchester.

AU PARLEMENT

Un caucus ministériel où l'on discute la question des élections. Nouvelles diverses.

Il y a eu caucus ministériel de 10 heures à midi. Sans que les députés soient bien loquaces, nous sommes à peu près certains de ce qui suit.

La nouvelle loi des licences a été discutée, elle sera faite de manière à satisfaire tout le monde.

On y parle d'élections générales. Les opinions sont partagées avec une tendance vers la dissolution de la Législature. Cependant on laisse l'affaire entre les mains de l'hon. M. Gouin ; le Conseil des Ministres ayant toute liberté.

L'indemnité parlementaire occupe encore certains députés, mais il se traiterait de l'augmenter avant les élections.

L'incident Prévost-Lanctot au Comité des Bills Privés a aussi été soulevé un peu, mais pour être couvert le plus discrètement possible. Et, nos renseignements ne vont pas plus loin que cela.

Le Comité des Bills Privés du Conseil législatif a siégé quelques minutes pour s'ajourner à mardi prochain.

Il y a eu Conseil des ministres immédiatement après le caucus.

L'hon. M. Gouin partira demain midi pour Montréal d'où il reviendra le jour de Pâques.

L'hon. M. Allard et Madame Allard partent ce soir pour Saint-François du Lac. M. Allard sera de retour lundi.

L'hon. M. Devlin passera la journée de vendredi au bureau du gouvernement à Montréal, puis se rendra passer le samedi et le dimanche à Aylmer.

Le Trésorier Provincial, l'hon. M. Weir, sera à Montréal pendant la vacance de Pâques.

Les honorables Turgeon, Roy et Tascheau resteront à Québec ces jours-ci.

L'Orateur de l'Assemblée législative, l'hon. Ph. Roy, partira ce soir ou demain pour St-Jean d'Iberville.

LA BRIGADE DES GARDIES

Cette brigade des gardes indépendantes de Québec a eu son premier exercice régulier dimanche dernier, à Lorette, sous le commandement des Majors Hamel et Reid.

Ces jeunes gens se proposent de travailler avec ardeur afin de faire bonne figure aux prochaines fêtes.

LES OUVRIERS ET LE C. P. R.

Le capitaine Walsh, surintendant du C. P. R. était en ville, il y a une couple de jours en vue de régler les difficultés entre la compagnie et les débardeurs. On s'attendait à une conférence entre la compagnie et les ouvriers au Château Frontenac hier matin, mais l'Assemblée a avorté.

Parmi les messieurs présents se trouvaient le capitaine Walsh, le Major Hethington, président de la Chambre de Commerce, M. Félix Marois, secrétaire du Bureau de Conciliation et d'Arbitrage du gouvernement provincial.

Toutefois, M. Kenney, président de la Société des Ouvriers de bord ne fit pas acte de présence, tandis que M. Leclerc, qui représente les "Longshoremen" fit volte face avant l'heure assignée pour la discussion. En conséquence, il n'y eut pas de conférence, et la situation reste comme auparavant, c'est-à-dire peu encourageante.

AU CLUB CHIENIER

Les membres du Club Chénier avaient invité l'hon. M. Devlin à aller leur donner une conférence dimanche, le 19 du courant. A son grand regret, M. Devlin n'a pu accepter cette invitation.

L'INCENDIE DE CHELSEA

Boston, 14.—On a retiré des ruines un homme et une femme aujourd'hui. On avait déjà retrouvé auparavant, trois personnes inconnues. La police a fait des perquisitions à l'ancienne résidence du Dr J. B. Fenwick, sur l'avenue Chester. Mme Fenwick et sa nièce n'ont pas été vues depuis l'incendie et leurs parents craignent fort qu'on les retrouve sous les débris de la maison.

De bonne heure, ce matin, la police a opéré l'arrestation de Daniel Ross qui a été vu allumant de petits morceaux de papier dans une cour à bois. Les recherches auxquelles ont donné lieu les racontars d'incendiaires n'ont amené aucun résultat, et la police est d'avis que ces rumeurs sont sans fondement. On continue la distribution des secours, et des offres généreuses arrivent de toutes parts.

RAPPORTS DE L'OUEST

Winnipeg, 14.—Le Pacifique a fait son premier rapport de la récolte de la saison, dans l'ouest canadien. Cent dix localités disséminées par le Manitoba et la Saskatchewan ont donné de leurs nouvelles, et certainement la compagnie n'a jamais eu à enregistrer des rapports si satisfaisants.

En tous ces endroits, une température des plus favorables règne en mai-tresse et les semailles générales commencent cette semaine.

LA BANQUE DE MONTRÉAL

SUCCURSALE ST-ROCH

COIN DES RUES DU PONT ET ST-JOSEPH

DÉPARTEMENT D'ÉPARONES

INTÉRÊT CRÉDITÉ 4 FOIS L'AN

H. DesRIVIÈRES, Gérant.

LA PEINTURE D'ALUMINIUM

DE BLUNDELL, SPENCE & CO., HULL, ANGLETERRE

POUR TOITURES MÉTALLIQUES

Est adoptée par les grandes institutions. Pour échantillons et informations s'adresser à

ARTHUR POULIOT & COMPAGNIE

REPRESENTANTS

Téléphone 1486. 105, Côte de la Montagne, Québec.

RESPECT A LA COUR

Le juge-en-chef avertit les journalistes qu'il ne souffrira pas qu'on manque de respect au tribunal.

En montant sur le Banc, à 10.30 heures, ce matin, sir François Langelier a fait, de son propre mouvement et en sa qualité de juge en chef de la Cour Supérieure, une très grave déclaration au sujet de la note suivante publiée dans le "Soleil" d'hier :

"Le 'Soleil', hier, n'a pu donner de rapport sur la cause qui s'instruit actuellement devant l'hon. juge Lemieux, ce dernier ayant donné ordre aux gardiens de ne pas laisser de chaises et de tables aux reporters, les obligeant de rester debout."

"Pour protester contre ce mauvais vouloir inexplicable, nous avons donné ordre à notre reporter de se retirer."

Sir F. Langelier a déclaré que cette note est une insulte gratuite à l'adresse de l'hon. juge Lemieux, qui n'a jamais donné l'ordre dont parle le "Soleil". Elle constitue un manque de respect très grave aux tribunaux.

L'hon. juge en chef ne sait pas ce que l'hon. juge Lemieux fera ; mais il déclare que pour sa part il est décidé à sévir contre tout journaliste qui se permettra d'autoriser à jeter l'insulte aux tribunaux.

PROCUREZ-VOUS

— UN —

PIANO POUR PAQUES

Chance exceptionnelle pour ceux qui profiteront de cet offre

Nous offrons pour Pâques, samedi, le 18 courant, 4 magnifiques pianos cottage dont 2 portent le nom C. W. Lindsay, grand format, 73 octaves, 3 pédales, monture tout en fer ainsi que mécanisme à répétition : ces instruments se vendent régulièrement \$350.00, mais vu qu'ils ont servi quatre fois dans des concerts, nous les vendons aujourd'hui pour \$247.00 à des conditions de \$15.00 comptant et \$60.00 par mois. Avec 2 beaux pianos cottage de la célèbre marque Wornith, de Kingston, caisse en acajou, monture en fer, mécanisme à répétition, évier en ivoire, 73 octaves ; prix régulier \$375.00, mais vu qu'ils ont servi un peu dans nos salles pour la pratique nous les offrons aujourd'hui pour \$265.00 à des conditions de \$15.00 comptant et \$60.00 par mois. Si ces pianos ne sont pas tels que ci-haut désignés nous vous remettrons votre argent. Nous avons aussi 50 autres magnifiques instruments sortant des meilleures fabriques du monde, entr'autres Chickering de Boston, Hard Heintzman de Toronto, Wornith & Weber de Kingston, Lindsay, etc., etc.

Nous avons décidé de faire des conditions et prix spéciaux pour Pâques, samedi, alors si vous désirez avoir une chance pour vous procurer un piano, venez visiter notre assortiment. Notre maison étant l'une des plus puissantes du Canada nous pouvons faire des offres exceptionnelles. Pianos droits ou accordeons harmoniums pris en échange comme part de paiement sur des instruments neufs. Pour plus de détails, servez-vous de venir nous voir, et nous vous donnerons tous les renseignements voulus. Notre magasin est ouvert tous les soirs jusqu'à 9 heures.

C. W. LINDSAY, Limitée, Marchands en Gros et Détail de Pianos et Orgues, 204, rue St-Joseph, Québec.

14 avril—3

EN CORRECTIONNELLE

Cinq prisonniers ce matin en cour de recorder. Deux employés du Transcontinental ont été libérés sur promesse de retourner à leur ouvrage. Un vieillard de 72 ans venant de l'île d'Orléans accusé d'ivresse, jugé, condamné suspendu. Une veuve de 52 ans, même offense, libérée, un journaliste même offense \$2.00 ou 8 jours. Plusieurs causes contre des gens qui ont négligé de faire des rigoles en face de leurs propriétés pour conduire l'eau des rues aux bouches d'égout. D'autres causes pour cotisations et taxes ont aussi été entendues.

DEMANDES

O.N. demande immédiatement une fille sachant bien faire la cuisine. S'adresser à M. Hardy, au 56, rue St-Marguerite 15 avril.—3

O.N. demande immédiatement des personnes expérimentées pour la confection des compotes pour bonnets. S'adresser à La Compagnie Paquet, Ltd., 157-173, rue St-Joseph. 15 avril.—3

O.N. demande immédiatement des personnes habiles dans la confection de corsets, robes et manteaux. Position permanente. Bons salaires seront payés. S'adresser à La Compagnie Paquet, Ltd., division du détail, 157-173, rue St-Joseph. 15 avril.—11

O.N. demande un jeune homme pour se rendre généralement utile. S'adresser à la pharmacie W. Brunet & Cie, 139, rue St-Joseph, Québec. 27 mars.—0

O.N. demande une servante pouvant faire le lavage à la maison. Bons gages. S'adresser à 110 St-Cyrille. 25 mars.—0